

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME
MONTREAL

TOUS LES SERVICES

TELEPHONE : BELAIR 3361

SOIRS, DIMANCHES ET FETES

Administration : BELAIR 3365
Rédaction : BELAIR 2984
Gérant : BELAIR 2239

LE DEVOIR

Directeur-gérant : Georges PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

TROIS SOUS LE NUMERO
ABONNEMENTS PAR LA POSTE

EDITION QUOTIDIENNE

CANADA \$ 6.00
(Sauf Montréal et la banlieue)
E.-Unis et Empire britannique 8.00
UNION POSTALE 10.00

EDITION HEBDOMADAIRE

CANADA 2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE 3.00

L'embellissement de Montréal et les fêtes du troisième centenaire

La contribution de Québec et d'Ottawa — Il faut un plan directeur

La visite des souverains du Canada, le troisième centenaire de la métropole du Canada — voilà de grandes dates dans l'histoire d'un pays. De fait, elles fixeront sur nous les regards de l'univers entier et elles nous amèneront des visiteurs de toutes les parties du monde.

L'approche de ces événements, dont l'un est imminent, ne va pas sans causer quelque étonnement dans le monde officiel. On s'y rend compte, en effet, et tardivement, de notre impréparation.

Montréal a des titres: il est la première ville du Canada, l'une des principales villes françaises du globe. Mais il faut confesser qu'il ne possède pas l'aménagement urbaniste ni les monuments architecturaux qui sont, d'ordinaire, les manifestations extérieures d'une telle notoriété.

Malheureusement, la ville s'est développée au petit bonheur, sans plan, sans préoccupations esthétiques ni même sanitaires. La seule directive que l'on a suivie, c'a été le marchandage entre les représentants des différents quartiers.

Au lieu d'un urbaniste en chef ou d'une commission d'urbanisme, nous avons eu le chiffre fantastique de trente-cinq urbanistes à la manœuvre qui décidaient que telle ou telle amélioration devait se faire dans leur quartier. Et, naturellement, ils concevaient ces travaux éditoriaux à leur propre échelle.

Ce qui est le plus déplorable, c'est que depuis des années, grâce aux annexions volontaires ou forcées, grâce au fardeau imposé de la Commission métropolitaine, les sommes que la ville aurait pu dépenser à améliorer les vieux quartiers, les plus fréquentés, les plus congestionnés et les plus taxés, elle a dû les affecter au paiement de dettes qu'elle n'avait pas contractées, à l'aménagement de localités qu'elle n'avait pas fondées ni administrées jusque là. On chercherait vain au cœur de la ville, sauf la construction d'une annexe de l'hôtel de ville —, du reste sans rapport du point de vue architectural avec l'édifice principal, — et la reconstruction de l'hôtel de ville, on chercherait vain des traces de travaux éditoriaux. Et, cependant, la circulation automobile a atteint de telles proportions que les embouteillages sont, aux heures d'affluence, longs et fréquents, pour cette simple raison que nos rues ont presque toutes conservé la même largeur que quand elles furent tracées il y a près de trois siècles, avant l'avènement de l'automobile.

Cette incurie et ces erreurs, ce n'est ni pour la visite des souverains ni même pour les fêtes du troisième centenaire qu'on en pourra faire disparaître toutes les traces. Mais ces deux événements ont quand même l'effet de stimuler ceux qui s'entendent aux choses de l'urbanisme et de préparer la population à mieux écouter leurs conseils.

Les journaux de ce matin signalent une séance du comité d'embellissement, qui a eu lieu hier à l'hôtel de ville. On n'a fait qu'esquisser les grandes lignes d'un plan. On parle d'embellir les rues dès le printemps prochain pour la visite du roi. Mais on n'aura pas le temps d'exécuter d'ici là grand-chose de conséquent, voire seulement d'enfourer les fils électriques sous terre où ils ne le sont pas. Du reste, ce ne pourrait être là que choses de détail. Par contre, il reste suffisamment de temps, si le Parlement veut montrer

de la bonne volonté, pour préparer un plan directeur et commencer de le mettre en pratique pour les fêtes du tri-centenaire.

On se propose donc sagement de demander, dès la convocation des Chambres, les pouvoirs nécessaires pour préparer ce plan et le mettre en vigueur.

Quant aux travaux d'embellissement proprement dits, ils seront nécessairement proportionnés à la générosité des gouvernements fédéral et provincial.

Québec a fait généreusement sa part jusqu'ici en nous donnant le parc de l'île Sainte-Hélène et le Jardin botanique, qui sera très avancé aux fêtes du troisième centenaire. Il ne faut pas, non plus, oublier le stade et les autres aménagements qui se dresseront au sud du Jardin botanique. Mais, pour l'heure, ces centres d'attraction sont insuffisamment reliés avec le centre de la ville. L'accès du côté de Maisonneuve est facile, mais, comme le suggèrent ces jours-ci un de nos lecteurs, on devrait pratiquer l'enfouissement des fils sous terre dans le jardin même et rue Sherbrooke est et, enfin, l'édilité devrait avoir soin d'embellir les abords de cette rue en y aménageant, où la construction particulière n'a pas encore surgi, des espaces libres garnis de gazon et d'arbres et en proscrivant rigoureusement tout nouveau poste d'essence. (Il n'y a presque rien de ce, à l'heure présente, entre de Lorimier et Pie IX et on est en train de constituer une série de laideurs presque aussi repoussante que les raffineries de l'extrême est.)

Si le gouvernement de Québec a fait sa large part, on n'en saurait dire autant du gouvernement fédéral, qui dépense pourtant chaque année une somme de soixante-quinze mille dollars à l'embellissement de la ville de Québec et y fait des merveilles. Le comité d'embellissement pour les fêtes du troisième centenaire a donc lieu de compter que le ministère King voudra réparer une longue négligence et il sera en droit d'escompter une souscription de plusieurs millions, chiffre mentionné par l'organisateur des fêtes du troisième centenaire, M. Léon Trépanier.

Ce qui manque, en effet, le plus à la ville de Montréal, c'est ce qu'on appelle un centre civique et qui pourrait mieux se désigner sous le nom de palais des fêtes, nous semble-t-il. Nous n'avons pas un endroit convenable pour y tenir de vastes réunions, ni même une salle de concert de quelques milliers de sièges (trois au plus) pour y faire entendre et goûter de la belle musique.

Le gouvernement fédéral a souvent parlé de contribuer à la construction de ce centre civique, mais il n'a rien fait jusqu'ici. Il est grand temps qu'il se décide. Pour chaque contribution qu'il a faite, il nous a obligés à payer notre large part. Tel est le cas du pont Jacques-Cartier, où nous payons environ un tiers du coût d'exploitation. Il a donc un long arriéré à réparer et nous espérons bien qu'il ne se fera pas tirer l'oreille.

Evidemment, le point le plus important, le point essentiel avant d'entreprendre un programme d'améliorations, voire de se faire subventionner à l'entreprendre, c'est de connaître les ressources sur lesquelles on pourra compter. Il nous semble donc sage que le comité des fêtes tente, et le plus tôt possible, une démarche en ce sens auprès des deux gouvernements.

Louis DUPIRE

L'actualité

A propos de radium

Des dépêches de Londres nous apprennent que le gouvernement britannique, en vue d'aider au traitement du cancer, vient de conclure des négociations avec l'Eldorado Gold Mines Company, qui a acheté de cette dernière pour un million de dollars du radium qu'elle produisait à son usine de Radium City, en Ontario, l'extrayant du minerai de pechblende qu'elle tire de sa mine du Grand lac de l'Ours, au nord-ouest et lointain pays du Canada. Les mêmes dépêches mentionnent que la mine Eldorado est la seule, dans l'Empire britannique, qui contienne du minerai de pechblende, qu'elle est la plus importante source de radium non seulement de l'Empire mais du monde. Usines et laboratoires de l'Eldorado, d'établissement pourtant tout récent, produisent à l'heure qu'il est neuf grammes de radium par mois.

Neuf grammes, voilà qui ne paraît pas lourd dans une balance ordinaire, une de ces balances en usage dans le commerce. Neuf grammes de radium, ce qui couvrirait à peine le creux du fond de la main, — mais l'expérience a démontré qu'il ne faut pas manipuler ainsi ce corps radio-actif — c'est cependant presque autant que n'en possèdent ensemble tous les laboratoires médicaux et autres du monde entier avant la découverte de l'Eldorado, en 1930, et sa mise en exploitation, quelques années plus tard.

On ne saurait parler du radium sans évoquer le nom de Pierre Curie. Ce savant français, le premier et pour la première fois, en 1898, avec la collaboration de sa femme, Marie Sklodowska, d'origine polonaise, tira du radium de la pechblende d'Autriche, révélant l'existence de ce corps simple, le plus précieux de tous les corps radio-actifs. La pechblende autrichienne n'avait servi jusque là, qu'à fournir de l'uranium dont les pigments étaient employés à la coloration du verre de Bohême. Les gisements de pechblende furent vite épuisés en Autriche, par suite de la découverte de Curie et de son application à la thérapeutique du cancer; de même pour des gisements découverts en France et en Angleterre. De pays producteurs de radium, il n'y a plus que le Portugal, l'États-Unis et le Canada, surtout le Canada. Les gisements de pechblende les plus riches que l'on connaisse se trou-

vent à la mine de l'Eldorado.

Non seulement celle-ci, par sa production considérable, relativement considérable, met-elle une substance rare et précieuse à la disposition de l'humanité souffrante, mais elle offre, cette substance, à des prix que l'on peut dire modiques, relativement modiques.

Le radium s'est déjà vendu \$120,000 le gramme. Une dizaine d'années après la mise en exploitation des gisements congolais, le prix baissa à \$70,000. Vers 1932, à la suite de la découverte des gisements de l'Eldorado, il était d'environ \$50,000. Le prix actuel, conséquence de la mise en exploitation de l'Eldorado, est d'environ \$25,000 le gramme. A ce prix, même les laboratoires dont les ressources sont modestes peuvent espérer d'en obtenir une petite quantité.

La découverte de l'Eldorado, aux confins septentrionaux du territoire canadien, aura donc été un fait d'ordre scientifique et humanitaire autant que d'ordre industriel. Et cette découverte, ce sont des Canadiens français qui l'ont faite, les frères Labine, comme ce sont aussi des Canadiens français qui ont contribué pour une large part à la rendre immédiatement utilisable.

C'est en 1930, que les frères Labine, des prospecteurs du nord de l'Ontario, se rendirent par avion jusqu'au fond du MacKenzie dans l'espoir d'y trouver des gisements aurifères. Ils avaient observé, dans leur province d'Ontario, et aussi dans le nord du Manitoba, que le précambrien se prolongeait, en affleurant de ci, de là, dans une direction nord-ouest. Sur la rive occidentale du Grand lac de l'Ours, à plus de cent milles du point de leur atterrissage, les frères Labine ne trouvèrent pas de minerai aurifère mais du minerai de pechblende, aussi précieux que l'autre, et qu'ils surent identifier tout de suite. C'était en 1930, au mois de mai. Cinq ans plus tard, la mine Eldorado s'était organisée pour exploiter le gisement et le Canada devenait producteur de radium. Toujours grâce à l'Eldorado, notre pays est maintenant le plus grand producteur de cette substance. Radium City, la ville du radium, s'est établie par delà le cercle arctique.

L'on s'imaginerait cependant ce qu'il a fallu, en si peu de temps, accomplir de travaux, pour en arriver à ce résultat. Rien que la question du transport entre le monde civilisé et cette région désertique du Grand

Lac de l'Ours posait un problème d'envergure. On l'a résolu. L'Eldorado a monté, par exemple, sa propre flotte qui navigue maintenant sur le MacKenzie, deux navires de bonne taille, le Radium King et le Radium Queen, monocoques tout métal, construits dans les chantiers Manseau, de Sorel, entreprise dirigée par des Canadiens français.

Les deux navires en question, une fois construits à Sorel, ont ensuite été sectionnés, transportés par rail jusqu'à Fort McMurray, qui se trouve à la tête de la navigation sur le MacKenzie, et là, les parties de chacune des coques furent ressoudées. Depuis plus d'un an, le Radium Queen et le Radium King, transportent vers le nord les marchandises du ravitaillement de Radium City et, vers le sud, le minerai de pechblende, partiellement traité dans le nord et qui doit se faire raffiner, se faire transformer en bromure de radium dans les laboratoires ontariens de Port Hope.

Depuis la découverte de Pierre Curie, il y a eu comme l'épopée du radium. Des Canadiens français y auront tenu un rôle de quelque importance.

Albert ALAIN

Bloc-notes

Où?

Dans une dépêche de M. Ferdinand Kuhn, fils, au Times de New-York et à la Gazette de Montréal, datée d'hier et publiée en première page de la Gazette de ce matin, il est dit (à propos des réfugiés Juifs) que "la nouvelle est arrivée à Londres aujourd'hui que le gouvernement canadien consentait à en recevoir plusieurs milliers."

Ceci pose deux questions: 1o—L'information est-elle exacte? 2o—Si elle est exacte, où comptent-on placer ces nouveaux immigrants?

Le deuxième point d'interrogation est aussi intéressant pour les immigrants que pour le pays qui leur fera accueil.

Si on veut placer ces plusieurs milliers de réfugiés dans les régions de l'extrême nord, comme certains l'ont déjà suggéré, qu'advient-il d'eux? Croit-on qu'ils soient aptes à constituer là-bas des communautés organisées?

Et si on les fait venir dans les quelques grandes villes où vivent déjà la quasi-totalité de leurs congénères, est-on assuré qu'ils n'y se-

ront pas considérés comme des intrus, qui viennent ajouter au nombre des chômeurs ou s'emparer de positions déjà détenues par des gens du pays?

Il n'est personne qui ne s'indigne de la façon dont les Allemands paraissent avoir traité leur minorité juive, encore que certains ne puissent s'empêcher de constater que les horreurs dont furent victimes les catholiques d'Espagne et du Mexique n'ont pas suscité dans le monde une pareille vague de protestations; mais il reste, et c'est l'aspect particulièrement tragique de l'affaire, que le passage en certains autres pays de ces milliers de réfugiés soulève de très graves problèmes.

Les Juifs eux-mêmes, si désireux qu'ils soient d'assurer à leurs congénères des conditions de vie tolérables, sont, nous l'imaginons, les premiers à constater qu'il n'est prudent d'envoyer dans chaque pays qu'une certaine proportion d'immigrants Juifs.

Cela tient très probablement, pour une bien large part, au fait que la très grande majorité de ces immigrants sont étrangers aux métiers de la terre et se dirigent naturellement vers les grandes villes.

La différence

Le général Smuts, qui commandait les troupes qui ont fait la conquête de la fraction de l'Afrique allemande qui avoisinait l'Union sud-africaine et qui fait aujourd'hui partie du gouvernement qui exerce un mandat sur cette région, déclare que l'Union est prête à défendre ce mandat et les 318,000 carrés de territoire qu'il permet aux Sud-Africains de gouverner et d'exploiter.

318,000 carrés de territoire à garder: c'est l'une des différences qui existent entre le cas du Canada et celui de l'Afrique-Sud.

De la grande guerre, le Canada, lui, n'a retiré que des milliards de dette, sans compter ses pertes en vies humaines.

Autre différence

L'Ottawa Journal trouve très bien cette attitude du général Smuts. Il ne faut point, pense-t-il, que cette ancienne colonie allemande retourne à l'Allemagne; mais il paraît assez raisonnable au Journal que la Belgique cède à l'Allemagne

L'accord commercial tripartite Londres--Washington--Ottawa

Ce qu'il est, en substance — Le Canada agrandit ses marchés anglo-américains, mais retrécit ses autres marchés étrangers — Le monde qui n'est pas anglo-saxon ne peut profiter de la combinaison — Londres retirera les principaux avantages de l'accord signé hier à Washington, surtout quand Londres fera la guerre

Le bloc économique anglo-américain est-il ou non une menace à la paix mondiale?

(Par LEOPOLD RICHER)

Ottawa, 18 — L'entente commerciale tripartite est consommée. Le Royaume-Uni et son empire colonial, les Etats-Unis et le Canada constituent dorénavant un bloc économique d'une formidable puissance. Les trois grandes nations anglo-saxonnes, dont les produits inondent les marchés du monde, s'accroissent des concessions mutuelles et, au moyen d'ajustements de leurs tarifs douaniers, canalisent leur commerce extérieur. En 1932 l'Empire et le Commonwealth des nations britanniques avaient jeté les bases d'un vaste consortium commercial d'où les nations étrangères étaient exclues. "Une chose certaine, disait M. Bennett à Calgary en expliquant l'esprit dans lequel il avait abordé le problème impérial, c'était que nous allions demander aux nations en dehors de l'Empire de payer tribut pour obtenir le privilège de commercer avec l'Empire". La conférence d'Ottawa de 1932 avait consolidé le cartel impérial.

Hier, à Washington, les deux principaux membres du cartel impérial ont admis un nouvel associé: les Etats-Unis, dont le commerce extérieur ne le cède en importance qu'à celui du Royaume-Uni. Et de même que les accords d'Ottawa ont soulevé à l'étranger des protestations aussi nombreuses que justifiées, ainsi l'entente tripartite de Washington ne manquera pas d'éveiller des craintes dans les capitales dont la politique est directement menacée par le rapprochement économique des nations de langue anglaise. "Rien ne garantira aussi sûrement la paix, disait ces jours derniers une personne bien informée de la situation internationale, qu'une entente commerciale triangulaire dont les sommets des angles seront Londres, Washington et Ottawa". Du point de vue strictement anglais, cela peut être exact. Mais si l'on se place du point de vue de l'Europe continentale, par exemple, ne voit-on pas la menace que représentent les accords signés hier dans la capitale américaine

L'Australie contre l'immigration massive des Juifs

Déclaration du premier ministre Lyons

"Le gouvernement a fermement résolu d'empêcher une immigration massive d'étrangers et il ne tolérera aucune sorte d'établissement en bloc"

L'ambassadeur de l'Allemagne à Washington appelé à Berlin, afin de "faire un rapport"

CANBERRA (Australie), 18 (S.P.A.) — Le premier ministre Lyons s'est nettement prononcé contre tout projet d'établir un grand nombre de Juifs allemands en Australie. En effet, il fait cette déclaration au sujet de la nouvelle d'un projet d'envoyer des Juifs allemands dans certaines parties de l'Empire, aux Etats-Unis, dans des pays de l'Amérique du Sud et dans d'autres pays: "Le gouvernement a fermement résolu d'empêcher une immigration massive d'étrangers et il ne tolérera aucune sorte d'établissement en bloc".

DIECKHOFF APPELE A BERLIN

BERLIN, 18 (S.P.C.-Havas) — L'ambassadeur de l'Allemagne à Washington, M. Hans Dieckhoff, a reçu l'ordre de revenir à Berlin, afin de "faire un rapport". Le communiqué qui annonce la nouvelle ajoute

une partie du Congo.

Ce serait, paraît-il, une façon pour la Belgique d'acquiescer à la dette de reconnaissance envers la France et l'Angleterre et de contribuer à la paix universelle.

Il n'est pas probable que les Belges l'entendent de cette oreille.

Chose curieuse...

Chose curieuse, le Journal ne paraît point craindre pour les Congolais les effets de la barbarie allemande, où tant d'autres voient une raison de refuser aux Allemands toute autorité sur un territoire peuplé par des noirs.

De deux choses l'une: ou le Journal n'attache pas d'importance à l'argument, ou il estime que les noirs gouvernés par les Belges n'ont pas droit aux mêmes égards que ceux qui vivent sous la domination de l'Angleterre et de ses proches alliés...

O. H.

dien (signé le 23 février 1937), ainsi que d'autres accords découlant de la conférence impériale d'Ottawa (1932), constituaient des empêchements au rapprochement commercial désiré entre toute l'Amérique du Nord et l'Empire britannique.

Le gouvernement canadien en a fait l'aveu dans son communiqué officiel hier après-midi: "L'établissement de relations économiques satisfaisantes entre les pays du Commonwealth britannique et les Etats-Unis d'Amérique a, naturellement, nécessité un nouvel examen des aspects de leurs relations commerciales mutuelles, qui restreignaient jusqu'ici leurs chances de conclure avec les Etats-Unis des accords commerciaux comportant des avantages réciproques. Le Royaume-Uni n'aurait pas été en mesure de conclure l'accord qu'il a signé aujourd'hui (17 novembre) sans la collaboration des gouvernements du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique-Sud, de l'Inde et de Terre-Neuve. De même, les conditions du nouvel accord canado-américain sont, sous plusieurs rapports, plus satisfaisantes qu'elles n'eussent pu l'être si le Royaume-Uni et l'Union de l'Afrique-Sud ne s'étaient pas montrés disposés à consentir à une modification des marges de préférence garanties, ce qui a permis au Canada d'abaisser son tarif à son propre avantage comme à celui des Etats-Unis."

L'accord anglo-canadien de février 1937

On a donc, par un échange de notes qui a eu lieu cette semaine, révisé l'accord anglo-canadien du 23 février 1937. La révision a été double. D'une part, le Canada devait abandonner certains avantages dont il jouissait sur le marché britannique en vertu du traité de l'an dernier; d'autre part, le Royaume-Uni a dû abandonner des avantages accordés par le même traité aux produits anglais sur le marché canadien. Le Canada et les Etats-Unis ont également révisé leur accord de 1935 afin de permettre à Londres et à Washington de conclure une convention satisfaisante. En même temps le Canada et l'Afrique-Sud ont modifié leur convention de 1932. On résume, dans les termes suivants, les principales conséquences de ces divers ajustements: "Le Canada a accepté des modifications importantes à l'égard de plusieurs marges de préférence dans le Royaume-Uni, notamment sur le blé, le bois et les pommes, alors que, pour sa part, le Royaume-Uni, en plus d'avoir renoncé totalement ou partiellement à de nombreuses marges de préférence lors de la signature de l'accord commercial conclu

(suite à la page 2)

Le carnet du grincheux

Si l'Allemagne est devenue l'enfer des Juifs, serait-ce une bonne raison pour que le Canada devienne le paradis des Juifs? Si l'Angleterre est tant que cela portée envers eux, que ne les reçoit-elle chez elle et ne les garde-t-elle dans son sein?

Après-demain, il faudra sans doute laisser organiser chez nous le boycott contre la marchandise allemande parce que les réfugiés des Sudètes auront débarqué chez nous? Serons-nous du reste longtemps ici chez nous, au train où l'on prétend déverser ici les réfugiés d'un peu partout?

La victoire de Londres à Washington est complète. S'il y a quelque nouveau conflit armé en Europe, Washington devra marcher avec Londres. L'alliance économique entraînera l'alliance militaire. La formule est vieille comme le monde; et toujours juste.

Le Globe & Mail n'est pas content du discours de M. Duplessis à Toronto. Si M. McCullagh l'eût inspiré, le Globe se serait autrement louangé. Aussi pourquoi ne pas avoir écouté M. McCullagh? Parce que l'on n'écoute pas la mouche du coche.

Dorénavant, quand il faudra défendre le Québec contre le communisme, l'on devra commencer par recevoir l'approbation du protégé de M. Wright, commanditaire du Globe & Mail.

M. Médéric Martin nous affirme qu'il faut voter pour son candidat à la mairie parce que son candidat est père de 14 enfants. A ce compte-là pourquoi Montréal a-t-il jamais élu M. Martin, lui qui n'eut jamais ni 14, ni 10, ni 5 enfants, ni même un enfant?

Le Grincheux

M. le chanoine Roux

La mort de M. le chanoine Roux n'était malheureusement pas inattendue. Le vénérable curé de Saint-Henri était souffrant depuis un certain temps déjà, mais sa disparition n'en crée pas moins une douloureuse émotion.

M. le chanoine Roux laisse le souvenir d'un prêtre très dévoué, très bon, et qui sera vivement regretté. Un certain nombre de nos amis qui n'ont pas connu autrement se souviendront de lui avec une affection particulière pour avoir fait en sa compagnie notre inoubliable voyage en Louisiane.

Nous prions la famille et les paroissiens de M. le chanoine Roux d'agréer dans leur deuil l'hommage de notre respectueuse sympathie.

Le "Document" 31

Nous prions ceux de nos lecteurs qui veulent conserver la collection des articles de Léopold Richer sur le statut de Westminster de bien vouloir prendre leurs mesures le plus tôt possible pour se procurer le "Document" 31, où nous avons tiré à part, sous format commode, les cinq articles en question, y ajoutant en appendice le texte même du statut de Westminster.

Ce "Document" numéro 31 se vend 10 sous l'unité, \$1 la douzaine, \$7.50 le cent franc. Prière de faire remise avec la commande, par chèque au pair ou mandat-poste.

Les "Mémoires" de sir Robert Borden

UN ARTICLE DE M. GEORGES PELLETIER — ETUDES ET CHRONIQUES VARIEES

Le "Devoir" publiera demain un article de M. Georges Pelletier sur les "Mémoires" de sir Robert Borden, de nombreuses chroniques inédites, des articles spéciaux, une importante revue de la presse, les dernières nouvelles du pays et de l'étranger, etc., etc.

PRIX: 3 SOUS — RETENEZ D'AVANCE VOTRE NUMERO.

Campagne municipale

Délégation chez M. Filion

On demande à l'échevin de Saint-Edouard de se présenter de nouveau

Une nombreuse délégation d'électeurs de Saint-Edouard a offert, hier soir, la candidature à M. Alfred Filion, échevin de ce quartier depuis six ans et membre du comité exécutif pour le nord de Montréal. Le ralliement des partisans de M. Filion a eu lieu à 8 heures au coin des rues Beaubien et Christophe-Colomb, et l'on a fait le tour du quartier avant de se rendre à la demeure de M. Filion. Il y avait quelque cent cinquante autos dans le défilé.

La foule s'est massée devant la demeure de M. Filion, rue Saint-Denis, et plusieurs orateurs ont formulé le vœu que l'échevin de Saint-Edouard soit réélu par acclamation. Parmi les orateurs qui ont appuyé la candidature de M. Filion, il y avait un ancien échevin du quartier, plusieurs anciens candidats et des gens de diverses couleurs politiques. Ont pris la parole MM. Léonard Lévesque, Omer Fiset, J.-S. Vallée, Alcide Boissanville, J.-O. Dubois, J.-W. Allard, Joseph Trudeau, W.-O. Lévesque, et autres.

M. Filion a été chaleureusement acclamé par la foule. Pour la quatrième fois, a-t-il dit, vous venez me demander d'être candidat; je vous en remercie. Tous les groupes du quartier sont ici représentés. Je sais que la population de Saint-Edouard est mécontente de voir que le commissaire Filion va avoir de l'opposition. Je vous dirai plus tard ce que j'ai fait au conseil de ville non seulement pendant le dernier terme, mais depuis les six ans que j'y suis.

L'échevin a dit un mot de l'incident de la journée, la requête présentée en Cour supérieure pour injonction afin d'empêcher la ville de passer un contrat avec la M. L. H. and P. Je regrette, dit-il, que dans cette affaire un électeur du quartier, et probablement un homme de bien, soit la victime d'un homme qui ne veut pas nommer ce soir, et qui demeure de l'autre côté des voies du C. P. R. Je vous en dirai plus long à mon assemblée du 4 décembre. Le contrat entre la ville et la M. L. H. and P. n'est pas prêt, mais avant d'être adopté il devra être soumis au conseil et approuvé par la Commission municipale de Québec.

Autour de M. Filion, on remarquait entre autres: MM. Albéric Lavergne, J.-H. Bégin, Théodule Ménard, Eudore Tournant, Dr Roch Despaties, Daniel Cochenberg, J.-A. Gauthier, Dr Hector Prud'homme, Oscar Perrault, L.-O. Boisvert, L.-A. Masse, Henri Mailloche, R. Beauchamp, Emile Lévesque, A. Turcotte.

Nos éphémérides

18 novembre 1798

Des émigrés français au Canada

On ne se souvient pas beaucoup aujourd'hui de l'histoire du comte de Puysaye et de ses compagnons qui, chassés de France par la révolution française, se proposèrent de fonder une colonie au Canada. Puysaye était un homme cultivé qui avait encouragé les départs de la révolution française, ainsi qu'une bonne partie de la noblesse. Durant la Terreur, quand il dut changer de part et lever des troupes royalistes, il fut commandant en Normandie. Il dut finalement émigrer en Angleterre où il obtint du gouvernement la permission de venir au Canada avec une quarantaine de ses amis établir une colonie française soumise à la Couronne britannique. Ils arrivèrent au pays en 1798, et le 18 novembre, ils atteignirent la ville d'York — aujourd'hui Toronto — capitale de la province du Haut-Canada. Au milieu de la forêt vierge, les colons établirent leur demeure pendant que Puysaye s'installait aux environs de Niagara. De ces émigrés restèrent au pays. La plupart retournèrent en France après la Restauration. Puysaye, pour sa part, retourna en Angleterre où il continua à s'occuper des intérêts de quelques-uns de ses amis qui étaient restés au pays.

Avis de décès

ROUX. — Chanoine J.-M. décédé le 17 novembre. La dépouille mortelle est exposée au presbytère de St-Henri. La translation des restes du presbytère à l'église aura lieu dimanche. Funérailles à l'église St-Henri à 8 heures 30 lundi, le 21.

NECROLOGIE

ARPIN. — A Lanoraie, le 15, à 64 ans. Mme Thomas Arpin, née Angéline Martin. BOUCHER. — A Montréal, le 16, Adélaïde Boucher. CHAMPAGNE. — A Montréal, le 15, à 70 ans. Damase Champagne, époux de Chastouille Champagne, de Lanoraie. CHARON. — A St-Constant, le 15, à 73 ans. Domina Charon, épouse de Laura Boyer. DENIS. — A Côte-St-Paul, le 17, à 32 ans. Aristide, fils de Napoléon Denis. LAWRENCE. — A Montréal, le 15. Dr W. E. C. Lawrence, époux de Catherine McRae. MENARD. — A Montréal, le 15, à 47 ans. Rosario Menard. PAQUETTE. — A Montréal, le 15, à 9 ans. Henri, fils de René Paquette et de Jeanne Breton. PERRAS. — A Montréal, le 15, à 80 ans. F.-X. Perras, époux d'Adèle Daigneault. PELLAND. — A Montréal, le 12, à 35 ans. Etienne Pelland. PILON. — A Montréal, le 16, à 8 ans. Lucien, enfant de Wilfrid Pilon et d'Irène Giroux. RACICOT. — A Montréal, le 17, à 51 ans. Albert Racicot. SAUVÉ. — A St-Étienne de Soulanges le 16, à 79 ans. Antoine Sauvé, époux de Marie Adeline. TRUDEL. — A Montréal, le 16, à 84 ans. Mme Alfred Trudel, née Annie Trépoite. VACHER. — A Montréal, le 15, à 16 ans. Joe Vacher. WALSH. — A St-Marthe de Vaudreuil, le 15, à 91 ans. Mme Patrick Walsh, née Armandine Charlevoix.

L'électricité

Le requérant se désiste

Le procureur de M. V. Fortier interrompt un seul témoin puis abandonne sa requête

La requête présentée hier en Cour supérieure pour demander une injonction contre la ville afin de l'empêcher de passer un contrat avec la M. L. H. and P., s'est terminée en queue de poisson. On a interrogé un seul témoin puis le requérant s'est désisté de sa requête.

A l'ouverture de la séance hier après-midi, le maire et trente-trois échevins étaient présents en Cour de pratique, ainsi que quelques anciens échevins, d'anciens candidats, des orateurs des campagnes municipales et plusieurs curieux. M. Swards, qui occupait pour le requérant avec Me Germain Bock, a d'abord demandé à la Cour d'exclure tous les témoins, ce que M. le juge Fabre-Surveyer accorda. Les échevins allaient donc se retirer lorsque l'échevin Omer Côté soumit à la Cour que les échevins avaient reçu non pas seulement un avis de comparaitre, mais qu'on leur avait signifié une copie de la requête, et que l'avis pouvait être interprété comme de nature à impliquer les échevins dans la cause en qualité d'intimés. Le juge déclara qu'en effet cet avis pouvait plus tard servir au requérant pour demander que les échevins soient considérés comme intimés. Les échevins, qui auraient été exclus comme témoins, restèrent donc dans la cour comme intimés possibles.

M. Swards invita d'abord M. Lacombe, du comité exécutif, à témoigner. C'était le seul échevin absent. M. Côté signala alors à la Cour le fait que les avis servis aux échevins l'ont été seulement hier matin, de sorte qu'il n'y avait pas encore heures d'avis réglementaires entre la signification et le moment où on leur demandait de comparaitre. Me J.-O. Martineau, qui assistait Me Guillaume Saint-Pierre comme avocat de la ville, déclara en outre que M. Lacombe n'était pas très bien dans la matinée et qu'il était excusable de ne pas s'être rendu.

M. Swards appela alors comme témoin M. Ovide Taillefer, président de l'exécutif. Au cours d'un long interrogatoire, il fit déclarer à M. Taillefer ce qui suit: Pour qu'un contrat soit adopté par la ville, il faut qu'il soit d'abord soumis au comité exécutif et adopté, et ensuite adopté par le conseil.

Il n'y a pas actuellement de projet de contrat entre la ville et la M. L. H. and P. devant le comité exécutif. Le contrat est expiré depuis 1931 et la ville a entrepris des négociations depuis déjà assez longtemps pour passer un nouveau contrat. On a chargé des ingénieurs de faire enquête. Le comité exécutif a mis de côté le rapport de M. Dutil parce qu'il ne semblait pas une base raisonnable de discussion.

Par résolution récente, le comité exécutif a autorisé MM. Blanchard et Desbaillets, ingénieurs de la ville, à entrer en pourparlers avec la compagnie, sur le base du rapport soumis par les trois ingénieurs chargés d'enquête sur la question. Il n'y a pas encore d'entente. Il y a deux jours le comité exécutif a chargé un ingénieur M. Beaudoin, de représenter la ville dans les négociations.

L'avocat a demandé à M. Taillefer si l'administration tenait à hâter la conclusion de cette affaire pour la passer aux élections. M. Taillefer a répondu qu'il n'avait aucun intérêt personnel à faire passer un contrat avec la compagnie, que le contrat ne serait peut-être passé que dans quelques mois, et qu'on ne cherche pas à passer un contrat en vitesse. L'administration actuelle travaille à ce projet de façon suivie depuis quelque huit mois, mais les rapports des ingénieurs ne se font pas en un clin d'oeil, et il y a des délais inévitables. Il est de l'intérêt de la ville que le contrat soit passé au plus tôt, car actuellement la ville paie son électricité sur la base du contrat expiré en 1931, et un nouveau contrat serait moins coûteux. On le passera donc aussitôt que la chose sera possible.

Quant à l'article de l'ordre du jour au sujet du renouvellement du contrat, M. Taillefer dit que c'est le maire qui fait l'ordre du jour et que lui était convaincu que le projet de contrat ne pourrait pas être prêt pour ce matin.

Après cet interrogatoire, Me Swards a déclaré qu'il avait montré les raisons pour lesquelles la requête avait été présentée et il a produit un désistement.

Deux pilotes d'avions tués

Regina, 18 (C.P.). — Un avion postal de la Trans-Canada s'est écrasé au sol à quelques milles d'ici ce matin. Les pilotes D. Imrie et J. Pili se sont tués.

Dimanche prochain, le 20 novembre, les Anciens du Sanctuaire de St-Jean-Baptiste consacreront la journée à célébrer les fêtes d'été et d'automne de M. L.-A. Dubuc, p.d., v.f.

Le ralliement des Anciens aura lieu à 10 h 00 hres, dans la salle de l'Académie St-Jean-Baptiste. Ils partiront de la pour se rendre à l'église paroissiale où une grand-messe sera chantée par le Jubilate à 11 hres. Cette messe solennelle sera servie par des Anciens d'il y a vingt-cinq ans.

Après la messe, il y aura un banquet pour tous les Anciens du Sanctuaire. Le soir, à 8 hres, dans la salle St-Jean-Baptiste, aura lieu une soirée récréative, donnée par les Anciens du Sanctuaire.

Pour toute information, concernant le programme de la journée, on est prié de s'adresser au R. Frère Crête, C.S.V., 4290 Henri-Julien. B.E.H. 1340.

L'accord commercial... (Suite de la première page)

en 1937 entre le Canada et le Royaume-Uni, a également consenti à la modification de plusieurs marges de préférence que garantissait encore cet accord, notamment au sujet des moteurs Diesel, du fer-blanc et des produits chimiques.

Ce qui revient à dire, en termes simples, que notre blé, nos pommes et notre bois subiraient dorénavant la concurrence américaine sur le marché britannique alors qu'ils jouissaient auparavant d'une préférence. En ce qui regarde notre bois, il y a compensations sur le marché américain. Les adversaires du gouvernement libéral ont fait grand état de ces concessions aux Etats-Unis. Tout de même, elles ne vaudront que pendant la durée des accords nouveaux, ainsi que le document officiel rendu public hier après-midi le dit expressément: "Chaque pays — il s'agit du Canada et du Royaume-Uni — conserve son droit à un traitement de préférence sur les marchandises de l'autre. La modification convenue des marges canadiennes dans le Royaume-Uni sera effective pendant la durée du nouvel accord entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis; la modification des marges dont jouissait le Royaume-Uni au Canada sera effective pendant la durée de l'accord canado-américain; de sorte que si, par malheur, l'un ou l'autre des accords conclus avec les Etats-Unis venait à être résilié, tous les droits de préférence et les modifications de préférence établies de façon à permettre la conclusion de cet accord seraient automatiquement rétablis."

Avantageuse à notre commerce

Il est possible, on serait même enclin à le croire, que la nouvelle convention canado-américaine sera avantageuse à notre commerce. Tout d'abord, elle pourvoit à la suppression de lourdes taxes — notamment de la taxe spéciale d'accise de 3 p. 100 sur la valeur, droits payés, des importations des Etats-Unis — qui ont eu, ainsi qu'on l'a dit, des répercussions inégales et injustes sur différentes régions du pays et sur divers groupes de producteurs et de consommateurs. En outre, le traité décrète des réductions substantielles du tarif tant canadien qu'américain et britannique. Les droits les plus élevés sont ceux qui subissent les plus fortes réductions. Tout abaissement de la douane est de nature à stimuler les échanges, il faut l'admettre. Enfin, on est bien prêt à admettre également qu'au cours des négociations "aucun des deux pays (Canada et Etats-Unis) n'a cherché à obtenir aux dépens de l'autre des avantages dont l'effet eût pu être de primer plus de commerce et d'emploi qu'ils n'eussent pu en créer".

Trois corollaires principaux

Cela étant accordé, il n'en reste pas moins que les réductions tarifaires ne vaudront qu'à l'intérieur du triangle Londres-Washington-Ottawa. Il découle de cette proposition évidente trois corollaires principaux: 1° Le Canada, en étant partie aux deux conventions signées hier après-midi, s'il consolide son commerce avec ses deux principaux clients, se donne de nouvelles entraves. En effet, il dirige 80 p. 100 de son commerce vers les Etats-Unis et le Royaume-Uni, mais il restreint d'autant ses chances de conclure des accords commerciaux favorables avec les pays étrangers, auxquels il n'accorde que 20 p. 100 de ses échanges. Les réductions tarifaires et les facilités d'échanges étant réservées aux trois pays signataires, les hommes d'Etat canadiens, britanniques et américains ne font rien pour faciliter l'établissement de relations commerciales plus cordiales entre les grandes puissances d'Europe, d'Amérique et d'Asie, et ne travaillent donc pas autant qu'on l'a dit à la paix mondiale. C'est tout le contraire, s'il est vrai que tout bloc économique constitue une menace à la paix. 2° Les avantages commerciaux étant également partagés entre les trois parties contractantes (nous le supposons du moins), c'est le Royaume-Uni qui retire les plus grands avantages politiques des traités, puisqu'il assure son ravitaillement en denrées et en matières premières pendant la durée des accords, qu'il y ait guerre ou paix; car on n'imagine pas que Washington permettra à une nation étrangère d'arrêter ou de couler ses navires marchands qui transportent en Angleterre ce dont elle a besoin pour vivre et pour faire la guerre.

Léopold RICHER

M. Edward Johnson

New-York, 18. (C.P.). — Le conseil d'administration du Metropolitan Opera de New-York a renouvelé pour trois ans le contrat de M. Edward Johnson, comme gérant général de cette association. M. Johnson est natif de la province d'Ontario.

Nos carabins "Bleu et or '38"

Malgré la déchéance physique de leur Alma Mater — et peut-être même surtout à cause de cela — les étudiants de l'Université de Montréal ont eu, encore cette année, le courage d'organiser une revue et de prouver avec éclat l'épave — qui traîne vraiment en ligne — de la grande université canadienne-française de Montréal n'abat pas le moral des étudiants de 1938-39 et que, comme leurs devanciers, ils savent faire contre mauvaise fortune bon cœur. C'est tout à leur louange.

Tout de même cette période pénible d'éclipse que souffre l'Université de Montréal semble avoir déteint sur la revue *Bleu et Or '38*, plus au point que les précédentes mais moins gaie. On retrouve bien cet humour caractéristique de l'éclat de demain mais on cherche en vain la spontanéité et la joyeuse insouciance de jadis. On a pu déjà reprocher aux carabins de se montrer, dans leur revue annuelle, sous un faux jour frivole, on reprochera sans doute aux revuistes et comédiens de cette année d'être trop sérieux. Preuve nouvelle que les gens, à commencer par les critiques, ne sont jamais contents.

L'auditoire habituel des "premières" des étudiants semblait subir lui aussi, hier soir, cette sorte de contrainte de gens dont le sourire masque mal un gros souci: le brillant étalage traditionnel de jeunes carabins immerbés en habit et de débutantes émitouflées de lapin était réduit sensiblement. On ne voyait nulle part les drapeaux et écussons des facultés. L'orchestre était plus sobre et les chœurs moins éclatants de joie. En un mot, sans s'être concertés, les organisateurs de la revue et leur auditoire semblaient avoir décidé d'adopter un demi-deuil sympathique et de bon goût... dans les circonstances!

Pour ne pas continuer à distiller le pessimisme, hâtons-nous de dire que, en dépit de toutes les causes extérieures propres à les démoraliser, nos étudiants ont prouvé, hier soir, qu'ils n'ont pas perdu leur belle gaieté intérieure communicative et qu'ils savent encore, après deux heures de cours, regarder avec perspicacité le monde qui grouille autour d'eux de philosophes ironiquement sur leurs prétendus grands hommes qui se croient le nombril de l'univers parce qu'ils s'agitent comme des pantins.

Pour me "compriser" — comme dirait la cartomancienne *Bleu et Or* — je passe, sans plus ergoter, aux divers tableaux de la Revue (qu'on persiste à appeler *sketches*).

Félicitations en bloc aux auteurs des tableaux (Marcel Lepage, Omer Beaudoin, Jean-Marie Bériault, Paul Brassard, Léon Dugal, Roland Guy, Jean-Gérard Hébert, Benoît-Georges Hémond, Jean-Pierre Houle et Jean Zalloni). Tous, à des degrés divers sinon avec le même bonheur, ont contribué à donner à l'auditoire très nombreux de bonnes heures de délassement et de gaieté du meilleur aloi. Félicitations aussi à MM. Ruben Lévesque, directeur de la revue, Roland Guy, metteur en scène et Jacques Gagnier, auteur des décors.

On a exploité de façon très artistique la légende de *Blanche-Neige et les sept Nains*, le chef-d'oeuvre cinématographique de Walt Disney. Cette fantaisie nous a valu d'excellents coeurs et des solos admirablement chantés par Mlle Pierrette Alarie et M. Jean-Paul Cholette.

Les carabins semblent avoir pris particulièrement à partie nos édités (pour employer le style funambulesque de certains de nos hommes distingués). Avec plus d'insistance encore que les années précédentes, les étudiants ont jeté avec désinvolture sur le gril l'infortunée Concordia, accidentellement incarnée par le maire et les échevins actuels, qui tous n'ont pas mérité peut-être les supplices de la torture, mais qui sont tous plus ou moins responsables, il faut l'admettre, de l'inaction et souvent de l'incurie qu'on se déplaît à constater dans trop de domaines.

Ces supplices raffinés infligés hier soir à nos coqs municipaux pouvaient paraître parfois un peu trop poussés, mais, hélas! nous ne pouvons, avec la meilleure volonté du monde, prendre la défense des victimes: ce châtimement satirique n'est pas volé, pour bon nombre d'entre eux. La Visite de haut en bas, Tant qu'il y aura des poires... La Fleur que tu m'as jetée ne sont que la dramatisation (style des *speakers*) de certains aspects de notre administration municipale.

De même, dans *Dante aux enfers* et *Ondes Courtes*, les carabins réussissent un divertissant procès de la radio et des artistes du micro. Le tableau *Vieux-lu ma photographie?*, scéniquement réussi, déparait par son sujet d'un goût douteux, l'ensemble de la revue.

Les deux grands succès de *Bleu et Or* restent, à mon sens, *Au Chamberland* (précédé de *La Basse-Cour*

EAU des CARMES BOYER LE SOIR EN VOUS COUCHANT EVITE RHUME et GRIPPE

Toutes pharmacies



ADRIEN LACHANCE, baryton, que l'on entendra lors du concert de l'Association chorale Saint-Louis-de-France, qui sera donné le 4 décembre prochain en soirée.

totalitaire comme prologue) et Scène Tzigane.

Au Chamberland met en vedette les signataires de l'accord de Munich, et la victime de cet accord. L'interprétation de cette parodie a été parfaite au point de vue scénique. MM. Roland Guy, Paul-Emile Beaulieu, Guy Cousineau et Léon Dugal (tout spécialement celui-ci en Hiller ou *Fureur-Eclair*) ont joué leurs célèbres personnages avec un humour... international.

La scène *Tzigane* est quelque chose de vraiment artistique et qui fait honneur aux étudiants.

Nous avions reproché, l'an dernier, aux carabins de recourir, pour leur revue, à une musique qui sentait trop le cabaret, ce qui n'incrimine nullement le jeune artiste talentueux qui dirigeait l'orchestre de la précédente revue. Cette année, M. Henri Miro a préparé une série de pots-pourris d'inspiration française et canadienne-française. Le tout était très agréable à l'oreille et digne de la grande manifestation estudiantine annuelle.

En voilà assez, je pense, pour qu'il soit superflu d'inciter le public à profiter des représentations de ce soir et de demain soir pour aller applaudir et encourager notre jeunesse universitaire.

Lucien DESBIENS

Les "immortels" font du cinéma

Paris, 18. (P.C. Havas). — Abel Hermant, de l'Académie française, l'un des hommes de lettres les plus traditionalistes français, va se sacrifier à son tour à l'art de l'écran. Il écrira les dialogues d'un film qui sera en quelque sorte un film "Académique", puisqu'il sera réalisé d'après le scénario d'un autre "immortel", André Maurois. Le film dont le titre est "Entente cordiale", sera comme on le comprend à son simple énoncé, consacré à l'histoire de l'amitié déjà presque centenaire de la France et de l'Angleterre. Il sera mis en scène par Marcel Lherbier.

De nombreux personnages historiques qui jouèrent un rôle de premier plan dans la politique internationale du siècle dernier, apparaîtront dans le film dont l'action se déroulera dans les capitales européennes, ainsi que dans les places et les villes d'eau mondaines de cette époque.

Parmi ces "premiers rôles" les personnages de la reine Victoria d'Angleterre et de son fils Edouard VII, grand artisan de l'Entente cordiale sont interprétés par Victor Francen et Gabvy Morlay. Cette dernière a déjà joué le rôle de la reine Victoria dans la pièce anglaise "Victoria Regina", adaptée par André Maurois, auteur du scénario de "Entente cordiale".

Bénédiction d'une cloche

Dimanche prochain le 20 novembre courant aura lieu à l'hôpital de Notre-Dame de la Mer, 667, boulevard Gouin ouest, Abundis, P. Q., la bénédiction d'une cloche. Cette cérémonie aura lieu immédiatement après la messe de 9 h., c'est-à-dire à 10 h. 30, et sera présidée par Mgr Chaumont. Amis et bienfaiteurs de l'Oeuvre de la Mer ci sont cordialement invités à prendre part à cette bénédiction. (Communiqué)

VIENT DE PARAÎTRE Misselet Vespéral Quotidiens

par Dom Gérard, Bénédictin de l'Abbaye de Clervaux

Un nouveau Misselet Vespéral très complet et très pratique, sous un format très réduit et très maniable, entièrement révisé et mis à jour. Dans ce misselet tout a été combiné pour donner le goût de la liturgie et rendre plus fructueuse l'assistance aux offices de l'Eglise.

Maximilien cadeau qui sera apprécié.

Édité par la maison Brepols

En vente chez tous les libraires du Canada. Demandez-le.

Quelle date?

Voyez ici:

1938 NOVEMBRE 1938						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

DOULEURS

MIGRAINES, NÉURALGIES, MAUX de DENTS, MAUX de TÊTE, LUMBAGO, RHUMATISME, INSOMNIE

KALMINE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Agent général au Canada — J. ALFRED OUMET, 84 E., rue St-Paul, Montréal

Rapidité d'action
Effet persistant
Économique

Sans ennui pour le cœur ni l'estomac

Le Père Noël "motté" à Québec

Québec, 18 (D. N. C.). — Le Père Noël est arrivé hier avec la première "bordée de neige". Il eût été bien dépaycé, habitué comme il est, à régner sur les solitudes glacées du pôle nord, s'il n'y avait pas eu de neige pour son arrivée à Québec. Un incident a marqué la réception triomphale qui lui a été faite à Québec. Alors qu'il arrivait chez P. Québec, deux jeunes gens de 17 et 23 ans se sont permis de le "motté" et la police le, a envoyé en prison en attendant leur comparution.

Echec pour Chamberlain

Minneapolis, Angleterre, 18 (A.P.). — M. Vernon Bartlett, un spécialiste de la politique étrangère qui se présentait comme progressiste indépendant hostile à la politique étrangère de M. Chamberlain, a défilé aujourd'hui le candidat du gouvernement, M. Patrick Heathcoat-Amory, à l'élection partielle de Bridgewater par une majorité de 2,332 voix. Le vote s'est réparti comme suit: Bartlett, progressiste indépendant, 19,540; Heathcoat-Amory, conservateur, 17,939. Le candidat conservateur, M. R.-P. Croom-Johnson, aujourd'hui juge, avait obtenu une majorité de 10,569 en 1935.

La fête de la Présentation

Lundi à 10 h. au Grand Séminaire — Réception au nouveau délégué apostolique

Le 21 novembre, la fête de la Présentation de la Vierge réunira au Grand Séminaire le clergé du diocèse et les anciens de la Mission, pour la cérémonie évocatrice de la rénovation, des promesses cléricales.

La messe aura lieu à 10 h. Cette année toutefois, S. E. Mgr l'archevêque fait plus pressante son invitation à tous les prêtres disponibles ce jour-là d'assister à sa convocation; nous aurons l'honneur et le grand plaisir de rencontrer S. E. Mgr Ildebrando Antonutti, le nouveau Délégué apostolique, qui présidera la fête. S. E. Mgr l'archevêque présentera son clergé au Délégué, qui a bien voulu accepter de porter la parole. Les invités à la cérémonie le sont aussi au dîner, qui aura lieu à midi, par MM. les directeurs du grand séminaire. (Officiel)

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR", 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

DUVAL MOTORS LIMITED

est très heureux de vous inviter aux

SALONS GENERAL MOTORS

aujourd'hui et demain

A L'HOTEL WINDSOR

pour voir les modèles 1939

VOYEZ LES REPRESENTANTS DE

DUVAL MOTORS LIMITED

DEPOSITAIRES

"CHEVROLET" — "BUICK" — "PONTIAC"

"CAMIONS CHEVROLET" — "CAMIONS G. M. C."

3930 E., Ste-Catherine, FR. 2117 529 rue Jarry DU. 5757

ROBERT Mc Nish

London

DRY GIN

Distillé et Embouteillé au Canada
Corby Distilleries Limited
25 oz. \$1.80 — 40 oz. \$2.70

VIN VIEILLI DANS DES Fûts 26 oz

ST. PIERRE 40¢

"Si Bon et pourtant si Économique"

ROUGE — BLANC

Le Vin St-Pierre doit sa popularité à sa finesse et à sa pureté. Chaque tournée lui apporte de nouveaux amis. C'est un produit naturel de la vigne, exempt de tout élément artificiel — un vin de "famille".

EN VENTE A LA COMMISSION DES LIQUEURS

CANADIAN WINERIES LIMITED
CHATEAU-GAI... OLD NIAGARA (depuis 1890)... BEAU-BEC

VOYAGE SOUS ESCORTE
28 JOURS DONT 10 EN MER

HAITI

Rép. Dominicaine
Porto-Rico

1000 MILES EN AUTOMOBILES PRIVÉES

Séjour, visites, réceptions: Port-au-Prince, Cap-Haïtien: la citadelle, le château de Sans-Souci — Ciudad-Trujillo: Tombeau de Colomb: la Vega, Santiago de los Caballeros, Puerto Plata — San Juan, etc.

DEPART DE MONTREAL, 4 JANVIER 1939

Tout compris aller et retour: rail et bateau: cabine de luxe à 2; hébergement, repas: transferts, autos, visites: service personnel — par personne

\$355.

NOMBRE DES PLACES LIMITE — S'INSCRIRE TOT

VOYAGE INDIVIDUEL A HAITI — 21 JOURS

Départ à volonté — y compris: rail, pullman, paquebot, cabine 1ère classe: hôtel et repas 7 jours à Port-au-Prince — 2 jours à New-York — De Montréal et retour, par personne

\$210.

LE DEVOIR-VOYAGES

430, Notre-Dame est (Tél. Belair 3361) MONTREAL

Demain: SAMEDI, 19 novembre 1938
 Sainte Elisabeth de Hongrie, veuve.
 Lever du soleil, 6 h. 58.
 Coucher du soleil, 4 h. 20.
 Lever de la lune, 4 h. 25.
 Coucher de la lune, 3 h.
 Premier quart, le 1er, à 9 h. 25m. du soir.
 Pleine lune, le 9, à 3 h. 8 m. du soir.
 Dernier quart, le 15, à 10 h. 12 m. du soir.
 Nouvelle lune, le 23, à 3 h. 34m. du soir.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

VENREDI, 18 NOVEMBRE 1938

PLUIE OU NEIGE
 MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 40.
 Minimum aujourd'hui 36.
 Mêmes dates l'an dernier 38.
 BAROMETRE: 10 h. a.m. 29.75. 11 h. a.m. 29.70. Midi: 29.65.

Chiffres fournis par la maison
 L.-P. de Meis, 7631 rue Saint-Denis

Daladier n'a pas obtenu l'adhésion unanime des députés de son parti

Blum s'inquiète du projet Daladier de gouverner un certain temps sans la Chambre des députés

Paris, 17 (S.P.A.) — Le président du conseil Daladier n'a pas obtenu l'adhésion unanime des députés de son parti au plan triennal qu'il a tracé pour le rétablissement financier du pays. Des 112 députés radicaux-socialistes, qu'il avait lui-même convoqués et à qui il avait personnellement fait un appel, 9 ont voté contre le plan et 31 se sont abstenus de voter. Toutefois, il y a unanimité sur deux questions: les 112 se sont prononcés contre toute cession de colonies françaises à l'Allemagne et déclaré approuver que la France n'entretienne pas de prérogative de race.

Paris, 18 (S.P.A.) — Dans un article que publie le *Populaire*, le chef du parti socialiste, M. Léon Blum, manifeste de l'inquiétude parce qu'il paraît que le président du conseil Daladier a formé le projet de gouverner un certain temps sans la Chambre des députés (si la Chambre n'accepte pas ses mesures de rétablissement économique). Il déclare qu'il estime que le projet en question entraînerait une suppression du régime parlementaire. Il rappelle que la France est une république démocratique et il donne cet avertissement: Ce ne serait pas impunément qu'on porterait atteinte au régime politique du pays.

Les traités de Washington

Ils ont été signés hier sur une table de noyer qui a servi au président Lincoln — M. King a passé la veille d'hier à causer avec le président Roosevelt

Washington, 18 (A.P.) — Les traités de commerce entre le Canada et le Royaume-Uni et la Grande-Bretagne ont été signés hier soir dans une pièce de la Maison Blanche sur une table de noyer qui avait servi au président Lincoln. Les signataires des traités étaient le premier ministre Mackenzie King au nom du Canada, le secrétaire d'Etat Cordell Hull, au nom des Etats-Unis, l'ambassadeur sir Ronald Lindsay et M. Arnold-Overton, chef de la mission commerciale britannique, au nom du Royaume-Uni. Le président Roosevelt et une centaine de personnages officiels des trois nations assistaient à la cérémonie qui n'a duré que sept minutes.

Le traité canado-américain a été signé avant le traité anglo-américain.

Washington, 18 (C.P.) — Le premier ministre du Canada, qui était l'hôte du président des Etats-Unis, a passé la veille hier à causer avec l'intimité avec M. Roosevelt des questions qui intéressent les deux pays. M. King a déclaré que toute déclaration sur ces questions devrait venir de M. Roosevelt. Le premier ministre a quitté la Maison Blanche cet après-midi pour s'installer à la légation canadienne.

Canberra, 18 (A.P.) — Plusieurs journaux australiens font bon accueil à la nouvelle de la signature de traités de commerce entre les Etats-Unis, le Royaume-Uni et le Canada. Ils croient que ces traités peuvent avoir de bons effets du côté du Pacifique. Des journalistes écrivent que la coopération entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis est la seule garantie effective de paix mondiale, parce que — ex-plicité — ces pays sont les plus riches qui soient et possèdent les plus grandes flottes du monde.

En Espagne

Hendaye, France, 18 (A.P.) — On affirme que l'armée nationaliste espagnole s'apprête à lancer de nouvelles offensives contre Valence et Tarragone sur le front oriental. Le calme règne sur tous les fronts depuis que les nationalistes ont annoncé qu'ils avaient victorieusement repoussé une attaque des rouges sur le front de l'Ebre. Il ne s'est déployé aucune activité sur le front de Valence depuis le début de l'été parce que les nationalistes ont dû concentrer toute leur attention sur le front de l'Ebre à la suite de l'offensive rouge qui avait obtenu un certain succès.

Funérailles de Mme Janin

Les funérailles de Mme Georges Janin ont eu lieu ce matin à Saint-Germain d'Outremont.

M. l'abbé Léonidas Desjardins a chanté le service assisté des abbés J.-M. Melançon et C. Breton.

On remarquait dans le sanctuaire le P. M.-A. Lamarche, O.P., MM. Ls Bouchier, p.S.S., J.-B. Vinette, D. Waddell, l'abbé Le Moine, directeur du Collège Stanislas.

Conduisaient le deuil, les fils de la défunte: Alban, Albert et Georges Janin; ses gendres: Edmond Bernard et John Schick; ses petits-fils: Maurice, Jacques, et Claude Janin; Jean Bernard, John Schick, Maurice Trudeau, Guy Legault.

Dans le cortège, on remarquait: MM. Raoul Grohé, Arthur Vallée, Philippe Brail, Léonce Plante, Thomas Ducharme, Gérard Fautoux, Georges Pratt, A.-E. Prud'homme, de Roussy de Sales, J.-A. Daigle, P.-A. Paul, Camille Houde, Emilie Vaillancourt et autres.

L'assemblée du maire Raynault, ce soir

M. Emery Sauvé présidera l'assemblée de la Côte-Saint-Paul — Discours irradiés de 9 h. à 11 h. par C.H.L.P.

Nous recevons la communication suivante:

Le maire Raynault tient ce soir, à la Côte St-Paul, une grande assemblée comme maire et non comme candidat à la mairie, tel qu'il l'a lui-même déclaré. Nous apprenons cependant que certaines de ses déclarations feront sensation tout comme quelques-unes de ses révélations du mois de juin dont on se souvient.

L'assemblée de ce soir sera présidée par M. Emery Sauvé, ancien président de la ligue des Propriétaires de Montréal. Porteront la parole, à part Son Honneur le maire, MM. A. Beaupré, industriel, Adrien Pharaud, employé civil, J. Morin, secrétaire, et l'échevin J.-A. Bonnier.

L'assemblée se tient à l'école de Lévis, 5940 boulevard Monk, Côte St-Paul, à 8 h. 30. Les dames y sont invitées. Les discours seront irradiés de 9 à 11 heures par le poste CHLP, et des haut-parleurs permettront à la foule d'entendre facilement les orateurs à l'intérieur comme à l'extérieur de la salle.

Cette assemblée offre un intérêt particulier à la veille des élections surtout après les récents événements: l'enquête du lait, l'infonction contre la ville abandonnée hier, en cours, et la lettre du docteur Philippe Hamel produite par l'échevin Savignac. On s'attend à ce que ces faits suscitent de piquants commentaires de la part du maire.

Le prix Nobel de la paix

Oslo, Norvège, 18 (A.P.) — Pour la quatrième fois depuis sa fondation, le prix Nobel de la paix a été accordé à une institution plutôt qu'à un individu. L'Office Nansen en bénéficie cette année pour ses réfugiés à Genève.

L'Office international Nansen poursuit à Genève l'œuvre entreprise par feu le docteur Nansen, qui fut aussi un explorateur arctique. En 1921, la Société des Nations avait fait appel à M. Nansen pour résoudre le problème de la présence d'un million de réfugiés russes en Europe et en Asie. Après le mort de M. Nansen en 1930, l'Office a été organisé sous son nom à Genève.

L'Office s'occupe de recueillir des renseignements sur les réfugiés, sur leurs conditions de vie, de leur trouver du travail, de se tenir en contact avec les agences de secours, de prélever des sommes pour leur entretien, etc.

Le pilote du "Repulse"

Ottawa, 18 (C.P.) — Si le commandant du *Repulse*, vaisseau qui transportera leurs Majestés au Canada au mois de mai prochain, décide de prendre un pilote à la Pointe-au-Père pour se rendre à Québec, il devra le payer de sa poche, d'après les règlements de la marine britannique. Et cela lui coûtera la somme de \$120 environ, vu que le tarif est, au mois de mai, de \$3.87 par pied de tirant d'eau. Le *Repulse* a un tirant d'eau d'environ 31 pieds.

C'est la coutume que les capitaines de navires de guerre se chargent eux-mêmes du soin de naviguer n'importe où sans l'aide de pilotes spéciaux. Ils ont cependant la faculté d'en prendre un.

Trois Juifs allemands déportés de Québec

Québec, 18 (G.P.) — Trois Allemands sont déportés en Europe aujourd'hui à bord du paquebot *Duchess of Atholl*. Ils étaient détenus au bureau de l'immigration depuis le mois dernier. On n'a pas voulu rendre leurs noms publics.

Ottawa, 18 (C.P.) — Un fonctionnaire du département de l'immigration a déclaré que les trois Juifs allemands détenus à Québec, M. et Mme Max Lewin, de Stecin, et Mlle Helga Joel, de Berlin, seront déportés à moins de se pourvoir en recours devant les tribunaux parce qu'ils ont tenté de pénétrer au Canada en usant de fausses représentations.

En Chine

Changhai, 18 (A.P.) — L'armée japonaise qui cherche à agrandir la zone conquise dans la région de Hankou s'avance vers Changsha, capitale du Houan: on se bat actuellement à Peilo et à Pingking et les avions japonais signalent que l'armée chinoise retraite sur un front de 150 milles entre Changsha et Nanchang. La ville de Changsha serait actuellement en flammes. Les Chinois prétendent avoir repoussé les Japonais près de Koulung dans le Kiangsi et leur avoir infligé des pertes de 200 hommes.

Notes de crédit pour les députés albertains

Edmonton, 18 (C.P.) — Les membres de l'Assemblée législative de l'Alberta ont décidé hier soir par un vote de 43 à 14 d'accepter volontairement des notes de crédit émises par la trésorerie provinciale pour leur indemnité parlementaire. Les députés albertains reçoivent \$10 par jour pendant une session extraordinaire avec maximum de \$100. Le député reste libre d'accepter ou de refuser la note de crédit.

Les histoires comiques pour enfants

Le ministre italien de la propagande prohibe tous les dessins venant de l'étranger, à l'exception de ceux de Walt Disney et de Donald Duck

Rome, 18 (A.P.) — Les enfants italiens pourront continuer à s'amuser des dessins de Walt Disney et de Donald Duck, mais les autres dessins venant de l'étranger seront prohibés.

Dino Alfieri, ministre de la Propagande, a donné instruction à ceux qui publient des feuilles ou pages comiques de mettre complètement à l'écart tout dessin venant de l'étranger, excepté ceux de Walt Disney, qui "se distinguent des autres par leur valeur artistique et par leur moralité".

M. Alfieri a ajouté que les journaux des enfants doivent exalter l'héroïsme italien, principalement militaire, la race italienne et l'histoire passée et présente de l'Italie; en un mot, ils doivent devenir éducatifs.

Condamné pour pillage d'une maison juive

Nuremberg, Allemagne, 18 (A.P.) — La première condamnation pour pillage d'une maison juive depuis la guerre antisémite de la semaine dernière vient d'être prononcée: Wilhelm-Johann Klein, 21 ans, a été condamné à 18 mois d'emprisonnement. Le procureur de l'Etat a traité l'accusé d'"hygiène du champ de bataille".

Les boutiques juives de Munich

Munich, 18 (A.P.) — Les autorités ont donné aujourd'hui aux Juifs la permission d'ouvrir des boutiques pour répondre à leurs propres besoins. Toutes les boutiques juives sont fermées depuis la semaine dernière. On ne laissera cependant entrer dans ces boutiques que des Juifs.

Irruption de la police chez les chefs communistes

La police provinciale effectuait hier après-midi un raid chez la gent communiste de Montréal dans une maison privée située au numéro 5801, onzième avenue, Rosemont, où elle avait l'occasion de dissoudre une assemblée composée des quinze chefs du parti à Montréal. L'on sait que selon les plans récents du parti communiste, la ville de Montréal est répartie en 15 sections. Ces chefs rouges s'étaient réunis pour faire leur rapport annuel et discuter de questions financières dont une était relative à l'apurement des dépenses de la section. Ces gens furent très surpris de voir la police faire irruption au milieu d'eux. Les agents de la paix se contentèrent de briser l'assemblée sans opérer d'arrestation.

Jacques Maritain à Providence

Providence, Etat du Rhode-Island, 18 (Special au Devoir). — M. Jacques Maritain, professeur au Collège de France, philosophe, conférencier et écrivain français, prononcera une conférence publique en français au *Providence College* le 2 décembre. Il parlera sous le patronage de la *Pleiade*, club français des élèves du collège. Il traitera le sujet suivant: "L'action catholique et l'action politique".

Le celtique à l'Université Columbia

L'Université Columbia, à New-York, a confié ses cours de langues celtiques (grammaires comparées de vieux irlandais, vieux gallois, vieux breton) au professeur John-L. Gierig. Les cours sur les littératures des Irlandais, Ecosais, Gallois et Bretons seront faits par le professeur Collins Healy.

Le rapport de la Commission Montpetit

Québec, 18 (D.N.C.) — La 15 décembre prochain, la Commission Montpetit, chargée par le gouvernement provincial de réviser tout notre système de taxation, déposera ses premières recommandations devant le cabinet provincial.

La Commission fait son travail d'enquête depuis un an. Elle a tenu un grand nombre de séances publiques et elle a reçu un nombre imposant de rapports sur tout ce qui a trait au système de taxation.

Bulletin météorologique

Toronto, 18 (C.P.) — Voici le temps qu'il fera, probablement, dans la province, demain:

Région de Montréal et d'Ottawa: vents modérés du nord et du nord-ouest, nuageux et un peu plus froid, avec averses ou neige.

Vallée du bas Saint-Laurent: Un peu plus froid avec neige.

Nord-ouest du Québec: un peu plus froid avec neige.

Lac Saint-Jean: pluie ce soir, et pendant une partie de la journée, demain, puis, un peu plus froid avec neige.

Golfe, rive nord et Baie des Chaleurs: vent modéré du sud-ouest, partiellement nuageux suivi de vent frais, avec pluie ou neige.

Antonin Clerc et Pasteur Vallery-Radot

Le premier donnera des conférences à Montréal en octobre 1939 et le second, en 1940

Le président de l'Institut scientifique-franco-canadien, M. Etienne Gilsen, annonce que M. le professeur Antonin Clerc viendra à Montréal en octobre 1939, sous les auspices de l'Institut pour donner une série de leçons et de démonstrations cliniques sur les maladies du cœur. Il sera accompagné de Madame Clerc. M. le professeur Clerc est membre de l'Académie de Médecine, professeur à la Faculté de Médecine de Paris et médecin attaché à l'Hôpital de la Pitié de Paris. Ce sera la troisième fois qu'il viendra au Canada.

L'Institut scientifique franco-canadien espère la venue en 1945 de M. le professeur Pasteur Vallery-Radot, membre de l'Académie de Médecine, qui donnera une série de leçons et de démonstrations cliniques sur les néphrites et les maladies du rein en général. Il est le petit-fils du grand Pasteur. Il sera accompagné de Madame Vallery-Radot, qui doit se rendre en Amérique du Sud à l'automne de 1939 à l'occasion de l'inauguration du paquebot "Pasteur", lancé par les Messageries Maritimes, dont elle sera la marraine.

Les bibliothèques dans la province

Environ quatre millions d'ouvrages à la disposition du public

Discours de M. Jean Bruchési à Ottawa

Selon le sous-secrétaire provincial, M. Jean Bruchési, qui vient de prendre part au congrès de la Société canadienne d'enseignement postsecondaire, la province de Québec est loin d'être aussi arriérée qu'on le dit généralement dans le domaine bibliothécaire. Les bibliothèques de la province auxquelles le grand public ou, du moins, certaines catégories de gens ont accès, renferment au bas mot quatre millions d'ouvrages.

Utilisant les premières statistiques recueillies par les enquêteurs de l'été dernier sur nos richesses livresques, M. Bruchési a révélé aux membres de la Société d'enseignement postsecondaire, à Ottawa, dans un discours prononcé immédiatement après Son Excellence le gouverneur général du Canada, lord Tweedsmuir, que notre province compte vingt-cinq bibliothèques de livres publiques groupant 800,000 volumes. A Montréal, il y a 75 bibliothèques spéciales, de caractère plutôt technique, qui sont souvent la propriété d'entreprises commerciales ou industrielles. Constitues pour une catégorie de gens, elles ne refusent pas d'accueillir un certain nombre de personnes étrangères au groupe principal. On estime à 400,000 le nombre de volumes qu'elles contiennent.

M. le sous-secrétaire signale ensuite que nos 330 bibliothèques paroissiales contiennent environ 300,000 livres. Il ne s'illusionne pas sur leur valeur de culture ou d'information, mais c'est déjà quelque chose que des prêtres et des laïques les aient organisées.

Nos plus belles richesses livresques, trop ignorées, reposent peut-être dans nos institutions d'enseignement: collèges classiques, pensionnats féminins, collèges commerciaux, etc. Il n'est pas exagéré qu'il y a là au moins 2,500,000 ouvrages, dont quelques-uns très rares et d'une qualité documentaire hors de prix.

Il y a en outre certaines bibliothèques qui font le commerce spécialisé de Canadienne, par exemple, qui jouent un rôle extrêmement utile pour les chercheurs et les historiens. Des particuliers, enfin, possèdent des trésors: collections anciennes, ouvrages historiques excessivement rares. Tout cela constitue une forme de richesse livresque pour la province.

M. Bruchési ajoute que l'équipe de jeunes gens qui a entrepris le relevé de nos richesses livresques l'été dernier le poursuivra l'an prochain et que, le travail fini, il y aura grandement lieu de corriger les statistiques fédérales. M. Bruchési signale que Québec occupe encore le dernier rang en Amérique, du point de vue de son organisation bibliothécaire publique, ce rang sera néanmoins un peu plus honorable.

Le sous-secrétaire conclut que le gouvernement de la province doit prendre l'initiative d'organiser, avec le concours de nos meilleurs éducateurs, un réseau de bibliothèques comme moyen principal d'instruction postsecondaire, car le livre est encore le principal moyen d'assurer cette instruction de jeunes gens et jeunes filles sortis de l'école, du collège ou du couvent, et des hommes et femmes d'âge mûr.

M. Bruchési a montré aussi que la province de Québec profite de nombreux organismes ou sociétés d'enseignement postsecondaire, autres que les bibliothèques, depuis les sections de l'A.C.C.C. à celles de la J.O.C. en passant par les cours des Ecoles d'arts et métiers, des cours du soir organisés dans nos bibliothèques, par les cercles agricoles, les cercles de fermiers, les instituts de conférences publiques, etc.

A propos des divers moyens d'enseignement postsecondaire, M. Bruchési a indiqué ce qui se fait dans certains pays d'Europe et aux Etats-Unis. Il a notamment cité la Bulgarie du point de vue de l'organisation bibliothécaire.

Aut début de son discours, le sous-secrétaire provincial a souligné que de tous les gouverneurs généraux du Canada lord Tweedsmuir est certainement le plus lettré que le Canada ait eu.

L'affaire du lait

Le conseil municipal poursuit son enquête — Il y a des abus — Pas assez d'inspecteurs — Les tolérances pendant les grandes chaleurs — La crème à beurre — La protection de la pasteurisation

Le conseil municipal a continué ce matin son enquête préliminaire dans l'affaire de l'inspection du lait. Le leader du conseil, M. Goyette, a bien précisé qu'il ne s'agit pas dans le moment de juger le Dr Hood, mais de voir s'il y a lieu de faire une enquête plus complète. C'est M. l'échevin Côté qui a conduit l'interrogatoire du Dr Hood.

Le ressort de ce qui s'est fait jusqu'ici, comme l'a résumé l'échevin Biggar, qu'il y a un manque de coopération entre le service de l'inspection des aliments et le département des permis, car le Dr Hood a dit que des permis ont été accordés par le département des permis, non seulement sans son autorisation, mais même après qu'il eût recommandé le refus du permis; qu'il y a quelque chose qui ne va pas, une sorte de rivalité entre le personnel de l'inspection du lait à l'extérieur, et celui qui fait l'inspection du lait dans les établissements de pasteurisation, et que le service souffre de cette rivalité; qu'il n'y a pas assez d'inspecteurs pour faire le travail convenablement; qu'il se commet des abus mais sans qu'on puisse dire pour le moment si cela est attribuable à la négligence.

Un inspecteur, interrogé par M. Côté, a admis qu'au mois d'août dernier, il a reçu instruction de cesser son travail dans une laiterie, où il avait confisqué une centaine de bidons de lait. Le Dr Hood a admis cela. Les inspecteurs, dans leur tournée étaient rendus à cette ferme, c'était une journée très chaude, et les inspecteurs avaient déjà confisqué cent bidons de lait. Alors, les autorités de la compagnie ont téléphoné au Dr Hood pour lui dire que si l'on continuait la laiterie manquerait de lait. Alors le Dr Hood a dit à ses inspecteurs de quitter ce travail pour le reprendre plus tard. Ils y sont retournés huit jours après. L'inspecteur a déclaré ce matin que si l'on s'en était tenu au règlement et si on avait continué l'inspection là ce jour-là, la laiterie n'aurait pas conservé dix pour cent de son lait, et que la situation aurait été la même dans toutes les laiteries de la ville.

Le Dr Hood a expliqué que pendant les journées très chaudes qu'il y a eu au mois d'août, si on avait appliqué le règlement rigoureusement, Montréal aurait manqué de lait.

Comme ce lait est en somme bon, qu'il est seulement plus chaud que le règlement le spécifie, et que la pasteurisation améliore le produit, on a exercé une tolérance pour que

Montréal ait du lait, car ce lait, malgré qu'il n'était pas tout à fait conforme au règlement, n'était cependant pas mauvais. Mais les cent bidons qui avaient été confisqués au moment où le travail a été interrompu sont restés confisqués.

La crème à beurre

On a interrogé le Dr Hood au sujet de la crème à beurre. Le règlement prohibe l'entrée de la crème à beurre à Montréal. Mais depuis l'adoption du règlement, au temps que le Dr Boucher était surintendant du service de santé, on exerçait une tolérance, et on laissait entrer de la crème à beurre pour la fabrication du beurre. Mais il était bien entendu que ce produit ne devait pas entrer dans la crème douce ni dans la crème glacée.

Un jour, on a eu une preuve flagrante que dans une laiterie de la crème à beurre avait servi comme crème douce. Le département a alors voulu appliquer le règlement et interdire complètement l'entrée de la crème à beurre. Il y a eu des plaintes et une réunion a été tenue dans le bureau de M. Weldon, qui était membre de l'exécutif.

M. Dupuis, aussi membre de l'exécutif, assistait à la réunion, de même que d'autres membres de l'exécutif probablement, mais le Dr Hood n'a cité que ces deux noms. Le Dr Boucher était là, le Dr Hood et des représentants de laiteries. On a discuté la question et finalement le Dr Hood a reçu des instructions de continuer la tolérance pratiquée jusque là à l'encontre du règlement.

C'est cette pratique qui se continue, mais il reste interdit de se servir de cette crème à beurre pour autre chose que la fabrication du beurre. Cependant on ne peut pas être sûr que cela est observé, car pour cela il faudrait avoir un inspecteur en permanence dans chaque laiterie. Même s'il a des abus, et cela peut bien se produire, car la crème à beurre coûte moins cher que la crème douce, il reste que tout ce qui est vendu comme crème douce ou comme crème glacée est pasteurisé et que c'est pasteurisation offre une marge de sécurité.

Le Dr Hood soutient que la situation quant au lait s'est améliorée à Montréal ces dernières années, d'abord parce qu'il n'y a pas eu d'épidémie causée par le lait depuis cinq ans et que les échantillons prélevés sur le produit fini, tel que livré au consommateur, ont marqué une amélioration constante: d'une année à l'autre le pourcentage des échantillons bons a augmenté.

La séance continue.

Le meurtre de Miroslavic

Rouyn, province de Québec, 18 (C.P.) — On a emprisonné aujourd'hui Joseph Falardeau et la veuve de Joseph Miroslavic, connue aussi sous le nom de Mme Angéline Houle, sous l'accusation du meurtre de Miroslavic, Falardeau et Josephine Houle ont comparu devant le juge P.-A. Hudon, lundi, le jury du coroner les a tenus responsables de la mort de Miroslavic. Leur procès se poursuivra samedi.

La police provinciale a trouvé Miroslavic, mort d'une balle dans la tête, un revolver sous lui. Sur un lit Mme Miroslavic dormait. Elle a déclaré qu'elle était très ivre ce soir-là, 31 octobre, et qu'elle ne se souvient plus de ce qui a pu arriver après 10 h. 30. Tout ce qu'elle se rappelle, dit-elle, c'est qu'après s'être flammée la cervelle, j'étais dans la chambre avec lui. Soit avant, soit après le coup de feu, il aurait dit: ça, c'est pour toi Angéline.

Falardeau a raconté de son côté que Miroslavic l'a chassé de sa maison en le menaçant avec une arme à feu, vers 11 heures du soir quand il l'a surpris à parler avec sa femme.

Le médecin légiste, Rosario Fontaine, a examiné le cadavre. Il n'a trouvé aucun signe que la victime était le moins légèrement ivre avant son meurtre. De même, il a affirmé que Miroslavic n'a pu parler après le coup de feu.

Nominations à Québec

Québec, 18 (D.N.C.) — M. J. Alfred Nadeau, c.r., qui agissait comme l'un des aviseurs légaux de la ville depuis le printemps dernier, a été nommé, hier après-midi, chef du contentieux municipal, au salaire de \$6,000 par année, pour succéder à M. J.-E. Chapeau, c.r., décédé récemment. En même temps, le comité administratif a nommé Me Benoît Pelletier, greffier de la Cour du recorder, au contentieux municipal, et Me Georges Delisle, qui agissait depuis le 9 mars dernier comme avocat de la Cour du recorder, au poste de greffier de ce tribunal, pour succéder à Me Pelletier.

Mort naturelle

Un verdict de mort naturelle a été rendu par la Cour du coroner dans le cas de Mme May Sil, 77 ans, décédée subitement hier, dans un salon de coiffure de la rue Coolbrooke.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES. LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: 884 et 361.

L'organisation corporative

Les conférences de l'Ecole sociale populaire

Les conférences hebdomadaires organisées par l'Ecole Sociale Populaire se poursuivent avec succès. Les deux premiers conférenciers, M. J. Penverne et le notaire G. E. Ladouceur, ont exposé: l'an, l'œuvre de mort perpétrée par le communisme en Russie; l'autre, l'œuvre de vie accomplie par l'Eglise à travers les âges.

Mais notre époque, livrée à une crise sans précédent, réclame tout un rajustement de l'ordre social, en d'autres termes une réforme de structure qui ne se contente pas de soulager quelques infortunes mais s'attaque à la racine même du mal pour le faire disparaître. Cette réforme, Pie XI l'a indiquée dans ses dernières encycliques, c'est l'organisation corporative.

Institution bien simple en soi, mais que les profiteurs du désordre actuel ont intérêt à représenter sous de fausses couleurs pour en retarder l'avènement. Montrons donc en quoi consiste exactement cette réforme, quels sont ses avantages et comment elle s'insère dans notre régime démocratique sans en briser les cadres est une tâche qui s'impose. C'est ce que fera, mercredi prochain, dans la troisième conférence de l'Ecole Sociale Populaire, M. Maximilien Caron, professeur de droit civil à l'Université de Montréal.

La conférence a lieu à 8 h. 30, dans la salle du Gesù, rue Bleury. Elle sera présidée par M. Edras Manville, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales. M. Léon-Mercier Gouin, C.R., présentera le conférencier.

L'entrée est gratuite. Tous sont cordialement invités.

Deux ans de pénitencier

Henri Chartrand, 1740, rue Visitation, un récidiviste dont les exploits criminels remontent à 1923 recevait une sentence de deux ans de pénitencier ce matin devant le juge Perrault, pour s'être introduit par effraction au numéro 6742 rue Saint-Hubert et là d'y avoir volé du linge et divers articles. Plus tard, le même individu recevait une autre sentence de deux ans devant le juge Desmarais pour avoir été trouvé coupable du vol d'une montre de prix. Les deux sentences seront toutefois purgées concurremment.

Marcel Leblanc, sans adresse connue, s'est avoué coupable ce matin devant le juge Langlois, de s'être introduit nuitamment dans un poste de gazoline de Montréal et d'y avoir volé une somme d'argent s'élevant à \$46. A sa demande le tribunal l'a condamné à deux ans de pénitencier.

LA PAGE FÉMININE

"Vivre en aimant"

Directrice: Germaine BERNIER

Notes de voyage

Notre-Dame, Reine de France

La Vierge Marie est vraiment Reine en France. Les innombrables témoignages rassemblés au Pavillon marial en sont une preuve très éloquent.

Situé dans les jardins du nouveau Trocadéro, le Pavillon pontifical de l'Exposition universelle de 1937 sert de cadre à l'Exposition mariale. Celle-ci est un hommage à la Vierge à l'occasion du Jubilé marial célébrant le troisième centenaire du vœu de la consécration de la France à Notre-Dame par Louis XIII.

Au sommet de l'élegant campanile se détache la gracieuse silhouette de Notre-Dame de France, oeuvre du sculpteur R. de Villiers. La Vierge Marie, d'un geste symbolique, élève sur le monde le Divin Enfant tenant la branche d'olivier. Notre-Dame de France, gardez-nous en paix!

Le Pavillon est surmonté d'un dôme octogonal entièrement décoré de vitraux aux riches couleurs, destinés à l'église Notre-Dame de Paris. Cette immense rotonde constitue le "Sanctuaire", église du Pavillon pontifical où, chaque dimanche, devant une foule considérable, se célèbre le Saint Sacrifice de la messe. L'autel papal, simple table de marbre rouge supportée par des blocs de pierre, est situé au centre, sur une plate-forme carrée à laquelle on accède par quatre larges escaliers. Les mouvements d'Action catholique, les groupes catholiques de France ont eu là leur messe spéciale, dialoguée ou chantée.

A droite du sanctuaire, la première salle à visiter nous transporte "Au Pays de la Vierge": des photographies d'art, évoquant à nos yeux des paysages, des scènes de la vie de Palestine. Quelques costumes et ustensiles palestiniens y sont aussi rassemblés. Un peu plus loin, collection de statues, gravures et manuscrits se rapportant aux différentes fêtes de la Sainte Vierge, textes liturgiques inscrits en lettres de feu ou d'azur autour de la pièce.

La Mère de Marie n'a pas été oubliée: on retrouve "la Bonne Sainte Anne" en statues, images, documents, textes sacrés, etc.

Un couloir clair et fleuri nous mène à "La Fontaine de Vie", le coin le plus ravissant du Pavillon. Une fraîcheur lumineuse nous accueille en cette petite rotonde au centre de laquelle est placée la symbolique fontaine surmontée d'une Vierge à l'Enfant. "Marie est la fontaine de Vie"... vie divine, vie de la grâce. Le murmure de la fontaine s'élève en notes cristallines et pures, une douce brise pénètre par la porte ouverte sur le jardin... A regret on quitte ce lieu de paix et de calme. Voici la salle consacrée à l'Annonciation et à la Visitation. Décorations murales, peintures, sculptures, terres cuites, émaux, oeuvres d'artistes contemporains. Remarquable "Annonciation" du peintre P. Laurens.

Des crèches, des santons, intéressent le visiteur dans la salle de "la Nativité". "Dieu s'est fait homme et il a habité parmi nous"... Mystère adorable, saisissant et toujours actuelle réalité.

La vaste salle de "l'Épopée mariale en France" offre un ensemble qui émeut profondément. Tout ici chante la gloire de la Vierge Marie à travers les siècles et l'histoire de la France.

Les Notre-Dame de France! Elles sont belles, elles sont douces, elles sont puissantes, elles sont innombrables. Sous tant de titres Marie règne sur la France: entière, son royaume, ainsi que l'atteste cette immense carte de la France géographique où l'on a indiqué par autant d'étoiles bleues les sanctuaires où elle ont été consacrées. Une constellation magnifique.

Il y a aussi le plan de Paris et ses environs, toujours au point de vue marial. Églises, chapelles et lieux de pèlerinages dont la nef de Notre-Dame de Paris demeure le centre, le cœur qui ne cesse de battre de foi et d'amour.

Tout ce que la France a de plus précieux, de plus beau et de plus doux, elle l'a réuni dans cette salle en l'honneur de sa Reine. Des ori-

NOTRE PATRON DE LA SEMAINE

No 3500 TROUSSEAU DE BAPTÊME en broderie pleine. Le dessin est d'un effet très riche.

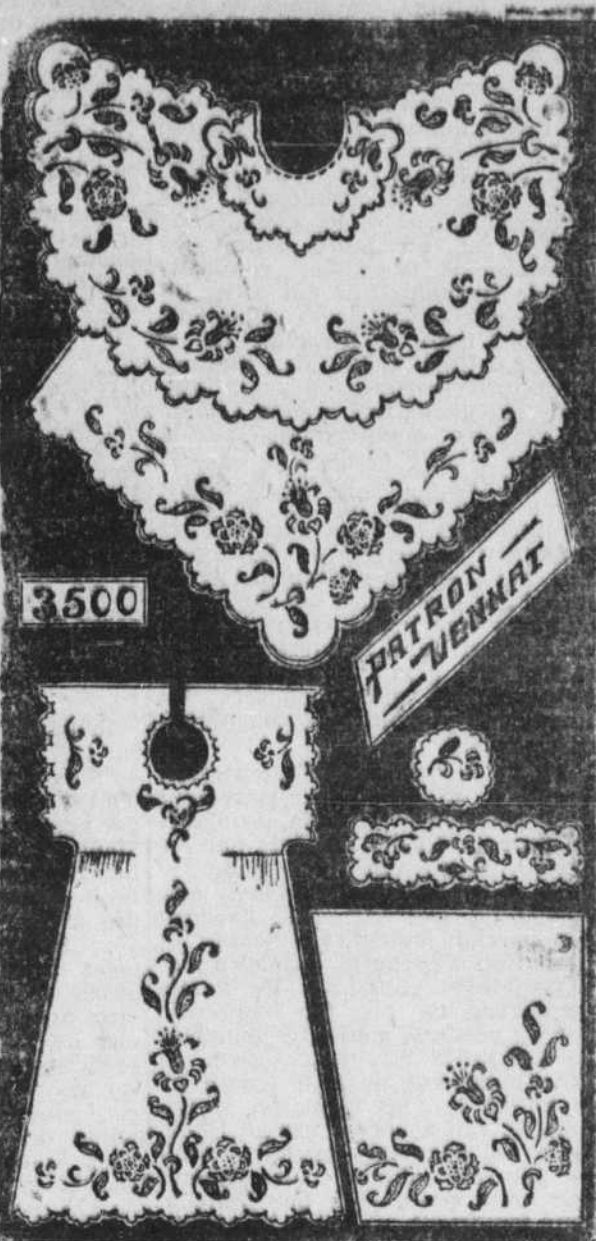
Patrons à tracer: manteau, 30c; bonnet, 15c; châle, 20c; kimono, 20c; robe, 25c; jupon, 18c. Perforés: manteau, 11c; bonnet, 25c; châle, 50c; kimono, 50c; robe, 65c; jupon, 40c. Au fer chaud: manteau, 75c; bonnet, 20c; châle, 40c; kimono, 40c; robe, 50c; jupon, 30c. Étampe sur le matériel du client, mêmes prix que les patrons perforés. Nous conseillons beaucoup de faire faire ce travail à notre atelier où nous avons un procédé spécial absolument garanti.

Étampe (l'étampage donne la coupe) sur cachemire français, pure laine, deux qualités: manteau, \$4.00 ou \$6.00; bonnet, 65c ou 75c; châle, \$2.00 ou \$3.50; kimono, \$1.00 ou \$1.35; robe, \$2.00 ou \$3.25; jupon, \$1.85 ou \$2.65.

Étampe sur crêpe plat pure soie lavable, blanc ou rose, deux qualités: manteau, \$3.50 ou \$5.00; bonnet, 50c ou 65c; châle, \$1.50 ou \$2.50; robe, \$1.50 ou \$2.50; jupon, \$1.25 ou \$2.10.

Soie française spéciale pour broder tout le trousseau, environ \$1.50.

Abonnez-vous à notre revue mensuelle de broderie et musique, 12c par an. Circulaire religieuse, 5c; circulaire de baptême, 5c; circulaire de nappes, 5c.



COUPON DE COMMANDE

N.B. — Nous prions nos clients de ne jamais envoyer de monnaie par la poste et de nous faire la remise par bons de poste ou timbres-poste en même temps que la commande.

VENDREDI, 19 NOVEMBRE 1938

Ci-inclus..... pour patrons nos.....

Nom.....

Adresse.....

dansant dont vous avez déjà entendu parler. L'honorable et Madame Pierre-F. Casgrain ont bien voulu accorder leur patronage et présideront ce souper. Le comité d'honneur sera formé des dames fondatrices et des anciennes présidentes. Tous ne peuvent pas être sur le comité d'honneur mais tous doivent se faire un point d'honneur d'être présents ce soir-là à l'hôtel Mont-Royal à dix heures.

Je disais tout à l'heure qu'un jour anniversaire doit être plus gai, plus ensoleillé, plus heureux. Pour qu'il soit plus gai, nous avons obtenu le gracieux concours de Gratien Gélinas, notre Fridolin des émissions radiophoniques, qui fera rire aux larmes, comme à l'ordinaire, même les plus sérieux d'entre vous.

Jean Clément, le chanteur français, mettra la note romanesque; tandis que Jack Bain, avec son orchestre si entraînant, fera glisser sur le parquet de danse un nombre incalculable de sandales, toutes plus légères les unes que les autres que pas un seul soulier de cuir vernis noir n'osera égraser.

Mlle Yolande Moisan, membre de la Ligue, exécutera un morceau de danse, qui sera charmant, nous en sommes sûrs.

Pour que ce jour soit plus ensoleillé, surtout à dix heures du soir, nous n'avons pas pu résister à Jossé, mais les lustres du Mont-Royal et les grands miroirs de la Salle Dorée... et les bijoux jetteront mille feux, mille étincelles qui alimenteront la joie.

Enfin pour que ce jour soit plus heureux, nous ne pouvons rien... vous pouvez tout. Et nous nous permettons de charger chacun de vous, Monsieur, Madame ou Mademoiselle, d'un comité spécial duquel dépendra tout le succès de notre fête... ce sera, si vous le voulez bien, le comité du bonheur. Et comme nous sommes assurées d'avance que vous êtes tous des gens heureux, et que vous viendrez en grand nombre... ça fera tant de bonheur, que le lendemain matin, nous nous hâterons d'en distribuer le surplus à nos pauvres qui vous disent déjà "Merci".

Janine DORVAL,

membre de la Ligue de la Jeunesse.

Les bonnes recettes

BEIGNETS AUX POMMES

Peler, vider et couper en morceaux des pommes canadiennes. Rouler dans du sucre en poudre et tremper dans une pâte à beignets. Avant que le sucre ait eu le temps de se dissoudre, faire frire comme des beignets dans une couche de graisse épaisse; rouler dans le sucre en poudre juste avant de servir. Servir chaud.

BETTY AU FROMAGE ET AUX POMMES

3 tasses de pommes en tranches.
2 tasses de mûres de pain rassis.
1-2 tasse d'eau ou jus d'orange (à peu près).
1 cuillerée à table de cannelle.
1 tasse de sucre brun.
2 cuillerées à soupe de beurre.
1 tasse de fromage râpé.
Disposez les pommes et les mûres de pain par couches dans une tourtière (plat qui va au four) beurrée. Saupoudrez chaque couche de pommes avec de la cannelle, du sucre et du fromage. Recouvrez les mûres de pain de petits morceaux de beurre. Finissez avec une chapelure de beurre. Faites cuire dans un four à feu modéré (350 d. F.) jusqu'à ce que les pommes soient cuites et la chapelure dorée. Servez avec une sauce épaisse.

Cours de religion

Au convent de Marie-Réparatrice, lundi soir, à 8 h., le R. P. Voyer, O.P., donnera un cours de religion sur "Nos entraînements vers Dieu", continuant ainsi l'étude commencée sur les "habitudes".

On rappelle aux auditrices du cours qu'elles peuvent se procurer des volumes développant les leçons, en se rendant à la bibliothèque, qui est ouverte avant le cours, de 7 h. 30 à 8 h.

Les activités féminines

A l'Ecole normale Jacques-Cartier

La partie de cartes annuelle organisée par les anciennes élèves, aura lieu à l'Ecole normale Jacques-Cartier, 330, rue Sherbrooke ouest, le samedi, 26 novembre prochain, à 2 h. de l'après-midi. Le bénéfice sera une revue de haute couture présentée par Mme Gill. Voici les noms des jeunes filles qui paraîtront comme modèles.

A la Villa Ste-Jeanne d'Arc

Les prochaines retraites fermées à la Villa Ste-Jeanne d'Arc, Saint-Hyacinthe, auront lieu comme suit: pour dames: du 20 au 23 novembre; du 13 au 16 décembre. Pour jeunes filles: du 5 au 8 décembre; du 8 au 11 et du 21 au 24 décembre; militaires et dirigeantes de la J.O.C.F. et de la J.I.C.F. du 23 au 26 novembre. Joutes: du 7 au 8 décembre.

Bridge Thé-modes

à l'Institut Nazareth

Mme E.-L. Patenaude a accepté d'être présente à la partie de cartes organisée par le comité des dames patronnesses de l'Institut Nazareth, mercredi, le 23 novembre prochain. A l'heure du thé, il y aura une revue de haute couture présentée par Mme Gill. Voici les noms des jeunes filles qui paraîtront comme modèles.

Mlle Jeanne Gynthe, Violette Gierman, C. Perreault, D. Shernoff, Marthe Houde, Mariette Elie, Manon et Denise Grohé, Sabine Dupuis, Pierrette Marcoux, Aline et Louise Bédard, Madeleine Lamare, Claire Bédard, Suzanne Sciotte, Gabrielle Gynthe, Annette Gendreau, Suzanne Menard, Jacqueline et Suzanne Cholette, Germaine Trudelle, Lorette Gouin, Jacqueline Couture, Norma Uley et Jacqueline Provost. Seront présentes à la réunion: Mmes Ephrem Bastien, Paul Laberge, Jean Tessier, J.-Arthur Barrette, A. Martineau, J.-A. Dubé, E. Fougère, J.-T. Girard, M.-D. Grohé, A. Mayrand, E. Fabre-Surveyer, T.-A. Gauthier, Séverin Lévesque, H.-M. Marier, J. Hébert, J.-A. Trudelle, Henri Groulx, Raoul Sauvé, Eugène Martel, Hector Lacombe, F.-O. Lévy, Jacques Bédard, Albert Morin, Jacques Sciotte, Louise Martin, Jacqueline Morin, Thomas Dussault, E.-P. Chagnon, J.-N. Chevrier, Gaston Maillet, Godfrey Langlois, J.-E. Gravel, Eugène Côté, L.-A. Rivest, Omer Hérold, Alice St-J., D'Arbois, Jules Hamel, N. Maillet, Anatole Vaillet, Georges Pelletier, Jean Versailles, Lucy Gouin, Alexandre Laforest, Auguste Gratton, C.-A. Décar, Adèle Lamothe, Gertrude Lamothe, Elvire Parent, N. Rivest, Léo Patenaude, J.-W. Guilmond, Roméo Dorval, Rodolphe Tourville, Charles Duquette, Athanasie David, etc.

Fraternité Ste-Elisabeth

Les tertiaires des diverses fraternités et leurs amis, sont priées d'assister à l'office célébré en l'honneur de la solennité de notre patronne, sainte Elisabeth, le dimanche, 20 novembre, à 2 h. 30, en l'église des Pères Franciscains, 2010, rue Dorchester ouest.

LA MODE

Tissus nouveaux

Voici revenue la saison des lainages.

S'il y a des tissus qui ressemblent à des fourrures, des tissus à l'aspect rêche ou velouté, il y en a par ailleurs de lisses, soyeux ou mats qui ont un grand succès, car pour la ville les draps sont toujours en vogue.

Les tweeds eux aussi restent en faveur. Les dentelles de laine également; elles sont plus diverses encore que les saisons précédentes, chaudes à souhait en ces temps frais, et l'abondance de leurs réseaux les rendent, dans certains cas, presque opaques. Les teintes des tissus de ville sont les gris rosés, les violets sombres, les bordeaux, les bleus divers plus ou moins adoucis de gris ou de bleu, et les bruns dorés, roux ou violacés.

Et puis-qu'on revient à beaucoup de douceur dans les tons pour la ville, c'est dans le domaine du sport que les tons joyeux et heur-

tés vont se réfugier, et on y pourra alors satisfaire ses goûts pour les tons vifs, parfois même violents avec des écossais, des "clans", des rayés, des quadrilles qui ne manquent pas d'allure.

Les soieries abandonnent leurs légèretés estivales pour des tissus lourds enrichis d'or, de pierres, d'argent, d'émail, dans ces tons si variés et si brillants d'ennuies persanes ou de Renaissance italienne. Beaucoup de ces étoffes somptueuses sont exécutées à la main.

Il y a des brochés splendides pour la nouvelle saison, des laines laquées, brodées merveilleusement, des satins épais, craquants, brillants et mats à la fois, brodés d'or, de strass, des laines travaillées comme des pièces d'orfèvrerie.

Les laines se présentent en bandes de méral brillant ou mat très en relief sur des fonds unis ou couverts d'arabesques multicolores.

Mais il ne faudrait point croire que la nouvelle saison ne soit favorable qu'aux tissus lourds et très ornés. Il y a des gazes de métal ou d'argent, des gazes roses, bleues, vertes aux reflets métalliques, ravissantes.

Aménageons nos armoires

Il suffit parfois d'ouvrir une armoire pour avoir une idée de la personnalité de la maîtresse de maison qui a présidé à son aménagement...

L'armoire rangée avec méthode indique l'ordre, une certaine coquetterie, tandis que l'armoire négligée marque un désintéressement, une indifférence à l'égard des choses ménagères, qui fait craindre le pire désordre.

En dehors des classiques armoires penderies, l'armoire à linge peut comprendre un dispositif permettant de suppléer à l'absence de table à ouvrage. Paragée en deux dans son milieu et dans le sens horizontal, cette armoire abrite, dans sa partie supérieure, la lingerie, les services de table, les boîtes à colifichets, à faux cols, les sachets à mouchoirs. Le bas est réservé aux draps, aux serviettes de toilette, tasses d'oreillers et objets pesants qui compromettent peut-être la solidité des planches supérieures.

Des rayonnages de dimensions diverses sont aménagés suivant la hauteur des piles de linge à caser. Le centre de l'armoire comporte d'un côté quatre tiroirs, de l'autre un seul tiroir plus vaste. Dans les quatre tiroirs se rangent des bijoux et des papiers, éventuellement le livre de compte et ce qu'il faut pour écrire. Le grand tiroir sert de boîte à ouvrage. Il renferme le fil, les soies, l'assortiment de cotons et autres fournitures, les ciseaux, le dé et en général tout ce qui compose le matériel nécessaire pour coudre ou raccommoder. Une planche à tirette fait suite aux tiroirs et sert de table à la travailleuse. Cette même planche fait éventuellement office de secrétaire. On y pose une petite lampe qui éclaire de près, et le contenu de l'armoire et la personne qui fait de la couture ou de la correspondance.

La paroi inférieure d'une des portes de cette armoire porte, suspendu et fixé par une tringle, un sac en cretonne où il est commode de placer soit le tricot, soit les bas et chaussettes à raccommoder, soit l'ouvrage en cours.

Gainée de cretonne fleurie, cette armoire prend un aspect plus élégant encore, grâce à une bande de batiste bordée de dentelle qui garnit chacune de ses planches.

EATON



Vente de CHAPEAUX

POUR HOMMES

Deux modèles en faveur — au même bas prix remarquable samedi

3.95

Modèle semi-sport en beau feutre de fourrure, gris-bleu, gris ascot, brun foncé à bord non bordé. Bleu-vert ou deux tons de brun mélangés à bord roulé. Pointures: 6 3/4 à 7 1/2 dans le groupe.

Chapeaux, au deuxième.

T. EATON CO. Limited DE MONTREAL

Elle devient un meuble que l'on ouvre avec une certaine fierté et qui indique un raffinement et un souci de coquetterie tout à fait en faveur de celle qui a présidé à son organisation.

Bons mots

ELLE BLAMAIT SA MODISTE

L'agent de police: "Assistez que je vous ai vu tourner le coin, je me suis dit: Quarante-cinq au moins."

La dame qui conduit: "Comment osez-vous? C'est ce chapeau qui me fait paraître si vieille..."

Pour être bien, mangez bien

JE SUIS TOUJOURS PRÊT POUR MON SHREDDED WHEAT

Le Shredded Wheat est fait uniquement de blé entier contenant les matières essentielles et vitales pour favoriser une saine croissance et un esprit clair et vif, sous la forme la plus délicieuse et la plus facile à digérer. Servez-en donc tous les jours avec beaucoup de lait chaud ou froid.

The Canadian Shredded Wheat Company, Ltd. Niagara Falls, Canada 13 gros biscuits dans chaque boîte



Mangez du SHREDDED WHEAT FAIT AU CANADA - DE BLE CANADIEN

Feuilleton du "Devon"

RETOURS...

Roman Inédit

Par D. Du Clos et Angel Flory

17. (Suite)

m'a-t-elle dit; nous allons en profiter pour parler sérieusement.

"Je ne t'ai pas caché la situation que nous faisait la mort de ton père, mais je ne t'ai pas dite en entier. Ton pauvre père vivait dans les préoccupations d'ordre supérieur et ne s'inquiétait guère de ses affaires. Il y a deux ans, il a dû faire un emprunt considérable, et les intérêts n'ayant pu être payés, notre créancier nous le paie-ment, et nous pourrions être accusés à la saisie, car ni toi ni moi ne pouvons actuellement le rembour-

ser!

—Mon Dieu!

—Oui, mon pauvre enfant, nous en sommes là!... Ce créancier, tu le connais, c'est M. Reinevoux, le directeur en chef de l'exploitation du Canal de Suez.

—Lui?...

—Et il y a mis vraiment toute la patience voulue, mais la succession de ton père se réglant en ce moment, il réclame son dû, et ses hommes d'affaires ne nous lâchent pas!

—Mais alors, que faire, maman?

Plus que jamais vendre l'hôtel me

semble raisonnable! Nous le rembourserons là-dessus.

—Et ensuite, de quoi vivrons-nous?

—De mon travail!

—De ton travail, ta femme, tes enfants, moi! Mon pauvre petit!... Vieux-tu m'écouter sérieusement?

Tout peut encore s'arranger. Tu connais Madeleine Reinevoux?

—Vaguement.

—Non, pas vaguement! Tu as dansé chez elle l'hiver dernier et plusieurs fois tu l'as retrouvée. Tu sais qu'elle est gentille et douce, un peu effacée, mais sérieuse et gracieuse. Ce que tu ne sais pas, c'est qu'elle t'aime et veut t'épouser!

—Moi?... Mais elle est folle!... Je ne lui ai pas dit trois mots!

—Ces trois mots ont sans doute suffi... c'est ainsi!

—Mais, maman, c'est impossible! J'aime Lucile, voyons, je ne vais pas aimer Mlle Reinevoux!

—La question n'est pas là, mon pauvre enfant. Mlle Reinevoux te fait l'honneur de l'avoir remarquée, elle fait une démarche en vue de t'épouser. Si tu acceptes, son père

met dans la corbeille la dette que nous avons contractée envers lui; elle te porte en outre de belles rentes qui nous permettent de vivre ici comme par le passé, en tenant notre rang, et de plus, M. Reinevoux te prend comme ingénieur à la Société du Canal de Suez. Ton sort, notre sort tout entier est donc entre les mains. C'est une question de vie ou de mort pour ta mère! Rappele-toi ce que t'a dit ton père à son lit de mort: tu es mon seul appui!

Lucile! Ma Lucile!... qu'auriez-vous fait alors?... Ma mère que je n'avais jamais vue faiblir est tombée inanimée, les narines pincées, la face blême comme une morte! J'ai dû la déposer sur son lit, et en la soulevant, j'ai mesuré les ravages de tant de tourments et de peines sur ce fragile organisme. Elle a changé, fondu, vieilli de dix ans sous l'assaut de ses soucis effrayants! Que faire? Que faire? Ai-je le droit, pour suivre mon cœur, de la briser encore plus, elle, ma maman de quand j'étais petit?... Mais puis-je renoncer à vous, Lucile,

mon amour... tout mon bonheur!... et vous abandonner lâchement au moment où seule, sans fortune, vous allez doublement sentir cet abandon?... Que faire, mon Dieu? et quelle douleur est la mienne! Ah! que ce calice s'éloigne de moi, lui aussi!... que je m'éveille de ce cauchemar. Seigneur! laissez-moi être heureux avec Lucile!

1er novembre.

En sortant du cimetière où Lucile va sans doute elle aussi aujourd'hui, j'ai été parler à M. Reinevoux de nos affaires. La dette de mon pauvre papa est plus importante que je ne le croyais; nous n'en sortirons pas. Et quelle situation trouverai-je?... Partir seul pour Suez, abandonnant maman et Lucile? Mais qui paiera les soins dont maman a besoin? Qui fera vivre Lucile durant mes années d'absence?

Ma bien-aimée, pardon! mais mon devoir n'est-il pas de choisir la route la plus dure, celle que votre sourire n'embellira plus... que votre tendresse ne réchauffera plus, dites... Ces lignes que je pensais vous donner un jour comme une

preuve de votre présence à mes côtés aux heures sombres, vous ne les lirez jamais! Vous ne saurez jamais non plus les affreuses raisons qui m'auront fait vous quitter pour toujours. Je garde ces secrets qui ne sont pas les miens, et je vais m'arracher de vous... mais que je souffre! Que je suis malheureux...

Ah! pourqu'il avoir entrevu le bonheur? J'étais enfoncé dans la vie monotone et commode d'un petit garçon obéissant encore à ses parents: l'amour m'a fait homme, et son premier don est la douleur!

3 novembre.

C'est fini, tout est conclu, je suis désespéré... Dans deux mois, Madeleine Reinevoux sera ma femme! Voici ce que j'écris à Lucile, qui ne comprendra pas:

"Ma pauvre petite fiancée, je viens dans le désespoir vous rendre votre place et reprendre la mienne. Des événements plus forts que ma volonté m'obligent à renoncer au rêve fait ensemble de passer notre vie côte à côte... Je dois obéir, sauver ma mère, et je ne

puis rien expliquer, car ce n'est pas mon secret! Vous ne croirez, seulement, que j'ai le cœur brisé, que je n'agis que forcé à le faire par le sentiment que c'est mon devoir. Justement parce que je vais contre mon cœur, voulez-vous ne pas mal me juger?

"Je vous ai donné ma vie dans la vérité et dans la joie; si je vous manque à cette heure, c'est parce que je me dois à d'autres avant vous... mais je vous ai aimée, je vous aime encore, Lucile, et je suis bien malheureux..."

"Ma petite fiancée d'un été, mon éphémère bonheur, éclos dans la lumière et mort dans les premiers brouillards, voulez-vous me pardonner le mal que je vous fais et qui me torture, voulez-vous surtout ne pas me maudire?"

(A suivre)

Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (A responsabilité limitée). Editeur: propriétaire — Georges Pallotier, directeur-gérant.

Les nouveaux accords commerciaux entre le Canada et les Etats-Unis et entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis

Résumé officiel du nouveau traité de commerce canado-américain signé hier après-midi à Washington

APERCU SUR L'ENTENTE COMMERCIALE ANGLO-AMERICAINE

OTTAWA, 18 (D. N. C.). — Voici le résumé officiel du nouveau traité de commerce canado-américain, signé hier après-midi à Washington. Ce résumé contient des explications du traité intervenu entre le Canada et les Etats-Unis, ainsi qu'un aperçu des implications de l'entente commerciale anglo-américaine, signée en même temps hier après-midi à Washington.

Résumé officiel

1. Des accords commerciaux entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique et entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont été signés à Washington à quatre heures de l'après-midi, jeudi 17 novembre, c'est-à-dire trois ans moins une semaine après la signature du premier accord commercial canado-américain, et un an après la date de l'avis officiel annonçant l'ouverture de pourparlers en vue de la réalisation de ce qui est maintenant accompli.

2. L'importance et la variété des échanges commerciaux sur lesquels ont porté les négociations, la corrélation complexe qui existe entre ces échanges et les dispositions des accords impériaux déjà existants, et le fait que chacun des pays qui ont pris part aux négociations a insisté pour que les conséquences des nouveaux accords fussent équilibrées et soigneusement étudiées avant que ne fût prise une décision aussi importante au point de vue de l'économie nationale de ces pays, voilà ce qui explique le long intervalle qui s'est écoulé entre l'ouverture des pourparlers et la conclusion des accords.

3. Le nouveau accord commercial canado-américain entrera officiellement en vigueur à partir de la date à laquelle une proclamation présidentielle donnera effet à l'article IX exemptant les bois canadiens des exigences restrictives quant au marquage. Effet sera provisoirement donné au régime douanier accordé aux marchandises des Etats-Unis et du Canada importées dans l'un ou l'autre pays sous l'empire des listes I et II du nouvel accord, respectivement, à partir du 1er janvier 1939, date à laquelle viendront aussi en force les modifications tarifaires prévues dans l'accord commercial conclu entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Durant la période de l'application provisoire des réductions de tarif de l'accord, les dispositions correspondantes de l'accord actuel seront inopérantes; et quand le nouvel accord aura été ratifié par Sa Majesté le Roi après avoir été approuvé par le Parlement du Canada, et que la ratification royale aura été formellement échangée contre la proclamation du Président, le nouvel accord deviendra définitivement en vigueur et l'accord actuel deviendra périmé. Le nouvel arrangement relatif à l'importation des bardeaux de cèdre rouge par les Etats-Unis prendra effet quand tout l'accord commercial entrera définitivement en vigueur.

4. L'établissement de relations économiques satisfaisantes entre les pays du Commonwealth britannique et les Etats-Unis d'Amérique a, naturellement, nécessité un nouvel examen des aspects de leurs relations commerciales mutuelles qui restreignaient jusqu'ici leurs chances de conclure avec les Etats-Unis des accords commerciaux comportant des avantages réciproques. Le Royaume-Uni n'aurait pas été en mesure de conclure l'accord qu'il a signé ce jour sans la collaboration que lui ont prêtée les gouvernements du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de Terre-Neuve. De même, les conditions du nouvel accord canado-américain ont, sous plusieurs rapports, plus satisfaisantes qu'elles n'eussent pu l'être si le Royaume-Uni et l'Union de l'Afrique du Sud ne s'étaient pas montrés disposés à consentir à une modification des marges de préférences garanties, ce qui a permis au Canada d'abaisser son tarif à son propre avantage comme à celui des Etats-Unis.

5. Il convient de rappeler que l'accord signé le 15 novembre 1935 était fait pour une période déterminée de trois ans qui devait expirer le 31 décembre 1938; après cette date, chaque pays eût pu y mettre fin en donnant un préavis de six mois. Le nouvel accord qui sera placé en vigueur le 1er janvier 1939, est déterminé de trois ans comptant à partir de son entrée en vigueur, après quoi chaque pays pourra y mettre fin en donnant un préavis de six mois. La disposition formelle de l'accord canado-américain et celle de l'accord conclu entre le Royaume-Uni et la Grande-Bretagne, à propos de l'entrée provisoire en vigueur, de la durée et de l'avis requis pour y mettre fin, sont pratiquement semblables; la seule différence entre les deux documents provient de ce que le nouvel accord canado-américain a été rédigé dans des termes qui sauvegarderont efficacement les situations des deux pays durant la période intermédiaire pendant laquelle les taux de droits douaniers du nouvel accord seront provisoirement en vigueur avant que l'ancien accord ait formellement cessé d'exister. Les

dispositions générales relatives au traitement de la nation la plus favorisée en matière de tarif, de contingentement et de régime douanier en général sont conçues à peu près dans les termes des articles correspondants de l'accord commercial conclu en novembre 1935.

6. En examinant les termes du nouvel accord, on constatera jusqu'à quel point a été réalisé l'espoir, formulé dans le discours du trône en janvier dernier, de voir conclure avec les Etats-Unis "un nouvel accord d'une plus grande portée". On verra que le nouvel accord, qui apporte et maintient chacun des avantages obtenus pour le Canada dans l'accord commercial de 1935, permet tant au Canada qu'aux Etats-Unis d'exporter davantage et dans des conditions plus favorables. Dans ces négociations, aucun des deux pays n'a cherché à obtenir aux dépens de l'autre des avantages dont l'effet eût pu être de supprimer plus de commerce et d'emploi qu'ils n'eussent pu en créer. Au contraire, les deux pays se sont efforcés d'élaborer un accord commercial susceptible de permettre à leurs industries respectives de se développer selon des principes économiques plus rationnels qu'elles n'eussent jamais pu le faire quand leurs lois prescrivait des tarifs élevés et souvent prohibitifs. Un tel ajustement des relations économiques fondamentales entre des pays qui par ailleurs sont si étroitement liés doit nécessairement se faire par étapes. En 1938, les deux pays, grâce à l'expérience acquise dans la mise en vigueur du premier accord commercial, ont été en mesure d'effectuer des réductions douanières qui sans doute leur eussent paru inacceptables. Il est naturellement impossible de savoir d'une façon exacte jusqu'à quel point le Canada et les Etats-Unis ont abaissé d'une façon générale le niveau des droits applicables aux produits de l'autre pays mais on peut cependant dire sans crainte de se tromper que les Etats-Unis ont, au moyen des deux accords commerciaux, abaissé leurs droits dans une proportion à peu près égale à la réduction opérée dans le tarif canadien.

7. Le nouvel accord commercial avec les Etats-Unis, qui supprime l'accord préliminaire de 1935, marque une nouvelle étape dans le programme de développement commercial de la présente administration. Les relations commerciales du Canada avec le Royaume-Uni et les Etats-Unis, qui représentent à elles deux 80 p.c. du commerce canadien avec les différents pays de l'univers, vont se trouver de la sorte mieux stabilisées et équilibrées. La portée des pourparlers de 1935, la portée des négociations pour corriger plusieurs anomalies et contradictions qui existaient dans le tarif canadien, il en résulte un plus juste équilibre entre les degrés de protection accordés à différentes industries et aux divers stades de production de produits déterminés. En fixant les droits énumérés à la Liste I, on a soigneusement tenu compte de tous les intérêts en jeu, ainsi que de l'incidence du tarif sur les frais de production.

12. On trouvera, dans une partie plus avancée du présent communiqué, un résumé de tous les avantages douaniers obtenus pour les exportations canadiennes grâce à des modifications apportées au tarif douanier des Etats-Unis. Les détails du traitement tarifaire applicable à ces denrées déterminées se trouvent dans les listes incorporées à l'accord même. On constatera que les Etats-Unis ont abaissé leurs droits sur la presque-totalité des articles dont le Canada est, actuellement ou éventuellement, leur principal fournisseur. Dans nombre de cas, ces dégrèvements atteignent 50 p.c., soit le maximum de réduction que le Président des Etats-Unis est autorisé à consentir en vertu du TRADE AGREEMENT ACT des Etats-Unis. Pour les produits au sujet desquels l'avantage des dégrèvements est encore limité par une réglementation quantitative, on constatera que, dans chaque cas où les contingents établis par l'accord de 1935 se sont en pratique révélés restrictifs d'exportations canadiennes aux Etats-Unis, ils ont été généralement augmentés, de manière à pouvoir vraisemblablement correspondre à toute expansion probable de nos exportations pendant plusieurs années à venir. Dans d'autres cas où, le contingent fixe de 1935 n'aurait pas été atteint, il n'y a pas eu lieu de le modifier, le droit effectif n'a pas été réduit. Dans nombre de cas, notamment pour le gros bétail et les pommes de terre, le droit américain a été abaissé en même temps que les quantités admissibles ont été augmentées.

13. Des notes échangées cette semaine entre le premier ministre et le Haut Commissaire au nom du Gouvernement du Royaume-Uni (dont copie est jointe en appendice au volume renfermant le texte de l'accord commercial) indiquent dans quelle mesure le Canada a consenti aux dégrèvements à l'importation dans le Royaume-Uni, des droits imposés sur les marchandises des Etats-Unis énumérées à la Liste III de l'accord commercial entre le Canada et le Royaume-Uni. Elles indiquent en outre dans quelle mesure le Gouvernement du Royaume-Uni a consenti à l'abaissement des droits

perçus à l'importation au Canada de marchandises des Etats-Unis énumérées à la Liste V de cet accord.

14. A l'égard du blé, le Canada et l'Australie ont approuvé l'abolition du droit de 2 s. le quarter perçu à l'importation de blé étranger dans le Royaume-Uni depuis 1932. Les effets économiques de ce droit ont toujours été l'objet de controverses. Dans les années normales, l'Empire, pris dans son ensemble, produit beaucoup plus de froment qu'il n'en consomme. Tant qu'il est tenu d'exporter, le droit préférentiel accordé par les Etats-Unis à l'égard du blé ne peut guère produire d'effet sensible sur les prix qui touchent les producteurs de blé d'outre-mer. Les prix du blé subissent bien plus l'influence de l'offre et de la demande que celle des préférences douanières.

15. Le Royaume-Uni a accordé un abaissement saisonnier du droit perçu à l'importation des pommes des Etats-Unis, de 4 s. 6 d. à 3 s. le quintal. Notons que les pommes canadiennes jouissent encore d'une préférence fort appréciable, puisque le produit des Etats-Unis sera assujéti à un droit de 3 s. le quintal à l'entrée dans le Royaume-Uni, tandis que les fruits canadiens bénéficieront toujours de la franchise douanière. L'abaissement du droit jusqu'au niveau raisonnable des droits préférentiels existants assure la permanence et la stabilité du régime. Il est évident que le principal effet d'un droit élevé à l'importation des pommes dans le Royaume-Uni serait de stimuler fortement la production indigène et, par conséquent, d'amoindrir les débouchés offerts aux pommes du Canada et des Dominions du Sud.

16. L'échelle des droits qui frappent à partir du 1er janvier 1939 les bois d'œuvre des Etats-Unis importés dans le Royaume-Uni se trouve dans l'Annexe B de la lettre du Haut Commissaire du Royaume-Uni au Premier Ministre, en date du 15 novembre 1938 et publiée en annexe à l'accord de commerce entre le Canada et les Etats-Unis. Dans les grandes lignes, les bois d'œuvre que les Etats-Unis fournissent en quantités importantes aux marchés du Royaume-Uni reçoivent, à leur importation au Royaume-Uni, un traitement aussi favorable que les bois d'œuvre du Canada à leur entrée sur le marché des Etats-Unis. Les relations entre le traitement douanier accordé aux bois d'œuvre du Canada à leur entrée aux Etats-Unis d'une part, et d'autre part, le degré d'avantage préférentiel que les bois d'œuvre du Canada doivent conserver sur les bois d'œuvre des Etats-Unis dans les marchés de l'Empire, sont nettement indiquées dans une Déclaration sur la politique à suivre concernant les bois d'œuvre, et rendue publique à Washington, lors de la signature de l'accord commercial, au nom du gouvernement du Canada et du gouvernement des Etats-Unis.

17. Les avantages accordés aux bois d'œuvre des Etats-Unis sont de deux ordres, d'ordre immédiat et d'ordre éventuel. Ceux d'ordre immédiat s'appliqueront dès la mise en vigueur de l'accord commercial signé entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis, soit le 1er janvier 1939. Ceux d'ordre éventuel ne s'appliqueront que lorsque les droits d'admission sur les importations, de \$1.50 le mille pieds, mesure de planche, disparaîtront sur les bois d'œuvre du Canada importés aux Etats-Unis, et seulement pendant ce temps-là.

18. La tâche d'établir la parité effective de traitement entre les bois d'œuvre du Canada sur le marché américain d'une part et les bois d'œuvre des Etats-Unis sur les marchés impériaux d'autre part, tout en restant dans les cadres mêmes des traités de commerce que le Royaume-Uni a déjà signés avec des tiers pays, ne pouvait être réussie qu'en limitant les avantages accordés par le Canada douanier exclusivement aux bois d'œuvre dont la valeur, rendus sur le marché du Royaume-Uni, excède des valeurs déterminées, et à ceux qui dépassent certaines largeurs. Il a été possible de conclure un accord basé sur ces principes et de conserver ainsi aux bois d'œuvre du Canada une position très favorable sur les marchés du Royaume-Uni. Pour les avantages d'ordre immédiat dont il vient d'être question, les réductions dans les droits du Royaume-Uni sur ces espèces de bois d'œuvre dont les Etats-Unis fournissent d'importantes quantités, soit à raison de 10 s. le standard, ce qui équivaut à peu près au total des droits et impôts de \$2.00 par M. pieds qui frappent actuellement les bois d'œuvre du Canada à leur importation aux Etats-Unis, s'appliquent aux bois d'œuvre (a) évalués à au moins \$18.00 le standard, et (b) d'au moins 11 pouces de largeur. Quant aux avantages d'ordre éventuel, lorsque les Etats-Unis auront enlevé leurs droits d'accise sur les importations de bois d'œuvre de provenance canadienne, les bois d'œuvre (a) évalués à au moins \$18.00 par standard ou (b) d'au moins 9 pouces de largeur et de 15 pieds de longueur jouiront de l'exemption de droit sur le marché du Royaume-Uni.

19. Une disposition importante fait partie des avantages accordés aux Etats-Unis sur les bois d'œuvre, à savoir les échelles de valeur dans les avantages consentis peuvent être relevées chaque fois que les prix dépassent un certain niveau. Les avantages consentis en ce qui a trait à la valeur du produit sont fondés sur le fait que les Etats-Unis se distinguent des autres pays en ce qu'ils approvisionnent le marché du Royaume-Uni surtout de bois commandant des prix beaucoup plus élevés. Les avantages consentis à la largeur sont basés sur le fléchissement soutenu de la proportion du commerce, commerce dont l'importance, représente plus qu'une faible proportion des importations de ces autres pays au Royaume-Uni. Il a donc été possible de restreindre ces adoucissements à des valeurs et des largeurs particulières des bois importés et d'accorder ainsi aux bois américains

des avantages marqués sans accroître pour cela la concurrence que l'industrie canadienne subit de la part d'autres pays étrangers qui sont d'importants fournisseurs de bois sur le marché du Royaume-Uni. Au surplus, une limite de longueur est également établie qui atténue encore la portée des avantages consentis.

20. Il y aurait lieu d'observer que les droits imposés par le Royaume-Uni sur le bois raboté ou dressé ne sont pas atteints par les dispositions de l'accord commercial entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

21. Il est un autre aspect des abaissements tarifaires, consentis par le Royaume-Uni qui offre un intérêt aux exportateurs canadiens. L'accord entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis établit des diminutions, peu marquées pour la plupart, atteignant une grande variété de produits manufacturés, sur la presque totalité desquels le Canada ne jouit pas d'une marge de préférence consolidée. Sur les produits manufacturés que les exportateurs canadiens exportent au Royaume-Uni, ces derniers retiennent l'avantage d'une préférence sur leurs concurrents américains correspondant exactement dans la presque totalité des cas à la protection dont jouissent les manufacturiers du Royaume-Uni contre la concurrence étrangère.

22. Le commerce d'exportation canadien va bénéficier largement de l'extension au Canada des droits de douane réduits accordés par les Etats-Unis sur une très grande variété de produits britanniques. Aux termes de l'article I de l'accord commercial canado-américain, les Etats-Unis s'engagent à étendre aux exportateurs canadiens les droits de douane les plus bas consentis sur les produits similaires importés de tout pays étranger. Grâce au fonctionnement de cette clause de la nation la plus favorisée, le Canada se voit accorder par les Etats-Unis des avantages tarifaires qu'il ne pourrait obtenir directement, car notre pays, bien que fournisseur important, n'est pas la principale source d'approvisionnement des Etats-Unis en ce qui touche ces produits. On trouvera dans le Bulletin des renseignements commerciaux les détails des remaniements tarifaires résultant de l'accord canado-américain, y compris les abaissements favorables aux exportateurs canadiens.

23. Aux termes du nouvel accord commercial avec la Grande-Bretagne, les Etats-Unis abaissent les droits ou consolident l'admission des franchises touchant de nombreux produits en provenance surtout de l'Empire britannique. En échange, ils reçoivent l'avantage d'un rétrocessionnement de la marge de préférence britannique sur certains produits pour lesquels ils constituent la principale source d'approvisionnement des colonies. En ce qui touche le Canada, la concession la plus importante porte sur les automobiles, sur lesquelles la marge de préférence est abaissée, dans certaines colonies, de 20 p.c. à 15 p.c. Les numéros du tarif qui exigent l'approbation du Canada avant qu'il ne soit consenti à un rétrocessionnement des marges de préférence dont il s'agit, sont énumérés à l'annexe C de la lettre du Haut Commissaire pour le Royaume-Uni au premier ministre du Canada, lettre annexée à l'accord commercial.

24. A Terre-Neuve, où les produits canadiens n'ont jamais joui d'un traitement de faveur, ils vont bénéficier directement de plusieurs abaissements de droits accordés aux produits similaires importés des Etats-Unis.

Avantages consentis au Canada par les Etats-Unis

Le nouvel accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis, qui a été signé à Washington, le 17 novembre 1938, comporte d'importants avantages pour une grande variété de produits canadiens exportés aux Etats-Unis. Les avantages consentis au Canada entrent en vigueur à diverses dates. Le bois ne sera plus tenu désormais de porter la marque du pays d'origine et cette exemption durera du jour qui suivra la proclamation du Président mettant en vigueur les dispositions de l'accord commercial. Les autres avantages contenus dans l'accord commercial dateront du 1er janvier 1939, date à laquelle entrera en vigueur l'accord provisoire des réductions de droits de douane prévus dans l'accord commercial, sauf que le nouvel arrangement au sujet de l'importation de bardeaux de cèdre rouge aux Etats-Unis ne sera applicable que le jour où l'accord commercial sera intégralement et définitivement en vigueur.

Les avantages contenus dans le nouvel accord commercial représentent 80 p.c. de la valeur du commerce de 1937 en marchandises imposables et 85 p.c. du commerce en marchandises entrant en franchise. Les nouvelles réductions de droits, en plus de celles contenues dans l'accord commercial conclu le 15 novembre 1935, représentent 47 p.c. du commerce de 1937 en marchandises imposables. Si l'on inclut les réductions maximales de droits qui peuvent être déduites en vertu du United States Trade Agreements Act et qui figureraient dans le traité commercial de 1935, le Canada a obtenu avec le nouvel accord commercial une réduction de 50 p.c. dans les droits imposés par les Etats-Unis sur les articles qui, en 1937, représentaient 49 p.c. de la valeur des importations canadiennes de marchandises imposables aux Etats-Unis. Les droits sur un grand nombre des plus importants produits exportés par le Canada aux Etats-Unis seront désormais la moitié de ceux qui avaient été fixés par le Tarif Act de 1930. De plus, d'assez fortes réductions de droits sont consenties dans le nouvel accord commercial pour un grand nombre d'autres produits qui ont une certaine importance pour le Canada, vu qu'à

de très rares exceptions près, les avantages contenus dans l'accord commercial s'appliquent à toutes les marchandises dont le Canada est le principal importateur aux Etats-Unis.

Principaux avantages

Voici un résumé des plus importants avantages accordés au Canada par les Etats-Unis dans le nouvel accord commercial:

Bois de charpente et bardeaux

Confirmation de la réduction maximum de droit et de taxe d'accise sur les importations consentie dans l'accord commercial de 1935; abolition du contingentement douanier restreignant la quantité de sapin Douglas et de pin de l'Ouest pouvant être importée au taux réduit de droit et de taxe; exemption de l'obligation d'apposer sur le bois de charpente la marque du pays d'origine; remaniements des stricts contingentements semestriels actuels basés sur 25 p.c. de la consommation des Etats-Unis et limitant d'une façon bien nette la quantité de bardeaux de pin rouge pouvant être importés aux Etats-Unis, par un nouvel arrangement permettant, au cours de toute année, l'entrée en franchise d'une quantité de bardeaux de pin rouge équivalente à 30 p.c. de la moyenne de la consommation annuelle des Etats-Unis durant les trois années civiles précédentes, les Etats-Unis se réservant d'imposer un droit ou une taxe n'excédant pas 25c par carré sur les importations qui, au cours de toutes années, dépasseront cette quantité.

Bétail

Réduction maximum des droits sur les bestiaux pesant 700 livres ou plus chacun, avec un contingentement douanier de 225,000 têtes par année dont 60,000 têtes au maximum pouvant être importées en bénéficiant de la réduction de droit dans tout trimestre de l'année civile, ce qui fixe le droit à 15c. la livre pour un contingentement douanier annuel de près de 70,000 têtes de plus que celui qui était prévu dans l'accord commercial de 1935; confirmation de la réduction à 15c. la livre des droits sur les veaux accordée dans l'accord commercial de 1935, augmentation de 51,933 à 100,000 têtes dans le contingentement douanier annuel et augmentation de poids de 175 à 200 livres, les veaux d'un poids moindre pouvant bénéficier de la réduction de droits; confirmation de la réduction maximum de droit sur les vaches laitières mais sans limite pour la quantité pouvant être admise aux taux réduits. L'accord commercial de 1935 ayant fixé un contingentement douanier de 20,000 têtes par année.

Produits laitiers

Diminution maximum des droits sur la crème pour une quantité annuelle de 1,500,000 gallons; diminution maximum des droits sur le lait pour une quantité annuelle de 3 millions de gallons; et une autre diminution des droits effectifs sur le fromage à 4 c. la livre.

Pommes de terre

Diminution maximum des droits sur les pommes de terre certifiées de semence, sur une quantité de 1,500,000 boisseaux à être importés au cours d'une année-récolte, soit le double du contingentement tarifaire de la convention commerciale de 1935; et diminution maximum des droits sur les pommes de terre de table entre mars et novembre inclusivement et diminution à 60c. les 100 livres durant les autres trois mois sur une quantité de 1 million de boisseaux au cours d'une année-récolte, ce contingentement devant être augmenté, toutes les fois que la récolte aux Etats-Unis restera au-dessous de 350,000,000 de boisseaux, du nombre de boisseaux qui manque à la récolte pour atteindre cette quantité.

Morue, églefin, etc.

Diminution maximum des droits sur la morue, l'églefin, la merluche, l'éperlan jaune, le brochet, les poissons salés, pour le poisson salé à sec ou mouillé; une diminution de 25 p.c. des droits sur la morue et l'églefin, etc., salés et desséchés; une diminution de 25 p.c. des droits sur la morue, l'églefin, etc., frais ou gelés; et sur les filets frais ou gelés de morue, d'églefin, de merluche, de brochet, d'éperlan jaune et de sebasté; cette diminution des droits sur les filets devant s'appliquer aux quantités importées dans une année quelconque équivalent à 15 millions de livres, ou 15 p.c. de la consommation aux Etats-Unis, à la quantité, quelle qu'elle soit, qui sera la plus considérable des deux; diminution maximum des droits sur la morue, l'églefin, etc., fumés en entier; et une diminution d'un tiers des droits sur les filets fumés de morue, d'églefin, etc.

Saumon

Diminution maximum des droits sur le saumon frais ou gelé, sur le saumon mariné ou salé, et une réduction des droits sur le saumon fumé.

Flétan

Confirmation de la diminution maximum concédée par l'accord commercial de 1935.

Espadon

Diminution maximum des droits sur l'espadon frais.

Maquereau

Diminution maximum des droits sur le maquereau frais et diminution de 25 p.c. des droits sur le maquereau gelé.

Hareng

Confirmation des diminutions maximums sur le hareng fumé complet et sur le hareng fumé desséché concédées par l'accord commercial de 1935 et une diminution de 1c. à 5c. par livre des droits sur le hareng mariné au vinaigre et fendu.

Poisson d'eau douce

Confirmation de la diminution de 1c. à 5c. la livre sur certaines variétés de poissons d'eau douce concédée par l'accord commercial de 1935, et extension de la même concession à d'autres variétés de poissons d'eau douce exportées du Canada.

Grains

Diminutions maximums des droits sur l'avoine, le blé de provende, les sous-produits des meuneries, les fourrages mélangés et les criblures, et diminutions des droits sur l'orge, le seigle et le sarrasin.

Produits du porc

Diminutions maximums des droits sur le porc, sur la viande de porc fraîche ou rafraîchie, et une diminution de 3/4c. à 2c. la livre des droits sur le bacon et autre porc préparé ou conservé, y compris le porc mariné ou salé.

Chevaux

Diminution maximum des droits sur les chevaux évalués à \$150 chacun au plus.

Foin

Diminution maximum des droits sur le foin.

Produits de l'étable

Diminutions maximums des droits sur le sucre comme sur le sirop d'érable, établissant des taux effectifs de 3c. et 2c. la livre respectivement.

Graines de semence de trèfle et de graminées

Confirmation des diminutions maximums des droits concédés par l'accord commercial de 1935 sur la luzerne, le trèfle hybride (Alsike), le trèfle de mil et de dactyle et de nouvelles diminutions maximums des droits sur les graines d'agrostide, de trèfle rouge, d'elyme de Virginie et de brome des prés.

Navets

Confirmation de la diminution maximum des droits, concédée par l'accord commercial de 1935.

Peaux de renard argenté

Une diminution de 25 p.c. sur les fourrures et les peaux de renard argenté et noir.

Bluets

Diminution maximum des droits sur les bluets congelés et diminution des droits sur les bluets frais de 1/4c. la livre à 1c. la livre.

Produits de volailles

Confirmation de la diminution maximum des droits sur les volailles en vie et de la diminution de 40 p.c. des droits sur les volailles abattues concédées dans l'accord commercial de 1935; et réduction maximum des droits sur les oeufs.

Pâtes de bois et papier

Nouvelles consolidations du papier-journal ordinaire et de la pâte de bois sur la liste des articles admis en franchise; diminution des droits sur le papier à imprimer non couché de 1-4c. la livre plus un droit ad valorem de 10 p.c. à 1-5c. la livre plus un droit de 5 p.c. ad valorem; diminution des droits sur le papier de tentures de 10 à 7 1/2 p.c. ad valorem; et diminution maximum des droits sur le papier de soie et le papier crépé.

Métaux

Diminution des droits sur l'aluminium, le nickel, les minerais de zinc, le zinc et le cadmium.

Minéraux non métalliques

Diminutions maximums des droits sur le feldspath à l'état brut, le feldspath broyé, la néphéline de syénite broyée, le talc, la pierre calcaire à l'état brut ou broyée, la chaux, la chaux hydratée, la bentonite, la pierre moulée ou broyée, la brique réfractaire et le ciment réfractaire; diminutions des droits sur la dolomite, calcinée à mort, petits morceaux de phlogopite non taillés, déchets de mica, mica broyé ou pulvérisé, sel en vrac et en paquets. En plus de la diminution maximum du droit sur la néphéline de syénite broyée, l'admission en franchise du produit brut est consolidée, mais il est stipulé que, lorsque au cours d'une année quelconque les importations de ce produit, soit à l'état brut ou broyé, dépassent 50,000 tonnes, les deux gouvernements entameront des négociations à ce sujet, et s'ils n'en viennent pas à une entente, les Etats-Unis se réservent le pouvoir d'imposer un droit ou une taxe sur les importations qui dépasseront 50,000 tonnes au cours d'une année.

Ferro-alliages

Diminutions maximum des droits sur le ferrosilicium de qualité inférieure et le carbure de bore; confirmation de la diminution de 47 p.c. des droits sur le ferromanganèse concédée dans l'accord commercial de 1935; et consolidation du droit actuel peu élevé sur le spiegelisen.

Whisky

Confirmation de la diminution maximum des droits sur le whisky, accordée dans l'accord commercial de 1935.

Acide acétique

Diminution maximum des droits sur l'acide acétique de haute force et diminution de droits sur l'acide acétique de faible force.

Articles manufacturés

Diminution des droits sur une grande variété d'articles manufacturés, y compris le cuir verni, le cuir, harnais, les gants d'ouvriers, les patins à glace, les bottines pour le patin, les yachts, les manches de pinces de peintre, manches de balais et de vadrouilles, formes pour raquettes de tennis, toboggans, canots, avions, brouettes, carrosses d'enfant, voitures hippomobiles en bois, toile métallique, moulages de fonte, poêles électriques, laves-vaisselles, essieux, boyaux de caoutchouc, boyaux de fibres végétales, orgues à tuyaux, bâtons de crosse, bâtons de hockey, tiges creuses et acier pour mèches creuses, acétate vinyle et résines synthétiques qui en dérivent et noir d'acétylène, tandis que l'entrée en franchise des instruments aratoires est reconsolidée dans le nouvel Accord commercial.

(Suite à la page 7)

Spécifiez —
BLACK & WHITE
C'est le Scotch



Les traités de Washington

(Suite de la page 6)

Etendue du commerce embrassé

Les avantages consentis dans le nouvel Accord commercial ont trait à 202 numéros et sous-numéros du tarif des Etats-Unis, tandis que le nouvel Accord commercial renferme 129 nouvelles diminutions tarifaires concernant des numéros et des sous-numéros du tarif représentant un commerce qui atteint le chiffre de \$72,981,492 en 1937. De plus il y a 41 consolidations de droits consenties dans l'Accord commercial de 1935, ce qui représente un volume de commerce évalué à \$51,843,582 en 1937. En dernier lieu, l'admission en franchise autorisée actuellement est consolidée par rapport à 32 numéros et sous-numéros, représentant un volume de commerce d'une valeur de \$202,680,310 pour l'année 1937.

TABLEAU DES AVANTAGES CONSENTIS PAR LES ETATS-UNIS AU CANADA

LISTE DES ARTICLES IMPOSABLES	Nombre de numéros et sous-numéros	Valeur des importations en provenance du Canada en 1937
Dérogation à des numéros non inclus dans l'accord commercial de 1935	100	\$ 45,894,401
Dérogations supplémentaires à des numéros ayant fait l'objet d'abaissements de droits sous le régime de l'accord commercial de 1935	25	19,769,275
Dérogations à des numéros consolidés par l'accord commercial de 1935	4	7,317,816
Consolidations de dérogations effectuées par l'accord commercial de 1935	32	48,645,775
Nouvelles consolidations de droits existants	9	3,197,907
TOTAL	170	124,825,174
LISTE DES ARTICLES ADMIS EN FRANCHISE	Nombre de numéros et sous-numéros	Valeur des importations en provenance du Canada en 1937
Consolidations effectuées par l'accord commercial de 1935 et renouvelées	20	186,628,077
Nouvelles consolidations d'affranchissements douaniers non prévus à l'accord commercial de 1935	12	16,052,233
TOTAL	32	202,680,310
TOTAL GLOBAL	202	\$327,505,484

Vu que le total des importations de marchandises imposables en provenance du Canada, au cours de l'année 1937, a atteint une valeur estimative de \$156,232,137, les avantages consentis au chapitre des numéros et sous-numéros comportant des droits intéressent 80 p.c. du commerce des marchandises imposables. Les nouveaux dérogations portent sur 47 p.c. des importations aux Etats-Unis de marchandises canadiennes imposables en 1937.

Si l'on considère que les importations totales de marchandises canadiennes admises en franchise avaient, en 1937, une valeur estimative de \$238,008,686, les consolidations d'affranchissements douaniers intéressent 85 p.c. du commerce des articles importés francs de droits aux Etats-Unis.

Sous le régime du Trade Agreements Act, le Président est autorisé

ETENDUE DES AVANTAGES CONSENTIS A L'EGARD DES IMPORTATIONS IMPOSABLES

Dérogations effectuées sous le régime du Tarif Act de 1930	Nombre de numéros	Valeur des importations en provenance du Canada en 1937
50 p.c.	107	\$ 76,577,000
40 à 49 p.c.	24	2,787,000
30 à 39 p.c.	10	1,957,000
20 à 29 p.c.	20	20,625,000
10 à 19 p.c.	4	19,863,000
Consolidations de droits	5	3,016,000
TOTAL	170	\$124,825,000

Le tableau qui précède indique que le nouvel accord commercial accorde le maximum du dérogement de 50 p.c. aux Etats-Unis à l'égard de denrées dont les importations en provenance du Canada, au cours de 1937, ont atteint la valeur estimative de \$76,577,000. Ce chiffre constituait 49 p.c. de la valeur totale des importations aux Etats-Unis de marchandises canadiennes assujetties à des droits de douane au cours de cette année-là.

Parmi les denrées canadiennes au sujet desquelles l'accord commercial de 1935 et le nouvel accord effectuent le dérogement de 50 p.c. des droits imposés en vertu du Tarif Act de 1930, se trouvent le bois d'œuvre, les bestiaux, la crème, le lait, le sirop d'érable, le foin, les navets, les chevaux, les porcs, le porc frais, les oeufs, les volailles vivantes, le miel, l'avoine, le blé de provende, le son, le petit son et autres sous-produits de provende, les criblures de céréales, les provendes mélangées, les céréales alimentaires, le gruau, les myrtils (bluets) gélés, la semence de trèfle et de gazon, la morue, l'ailaiglefin, etc., marinés ou salés; la morue entière, l'ailaiglefin, etc., fumés; le foin, le saumon, l'espadon, frais ou gélés; le maquereau, l'esturgeon, l'anguille, frais ou gélés; le saumon, mariné ou salé; le whisky, la pâte de bois en rouleau, le papier de soie, le papier-crépon, les arbres de Noël, le cadmium, le feldspath, la syénite éolotique moulu, le talc, la pierre à chaux concassée et la chaux, la brique réfractaire, le ferrociment de basse qualité, l'acide acétique, l'acétate vinylique, l'acétate de calcium, l'oxyde de cobalt, le noir d'acétylène, le cuir verni, les tuyaux d'orgue et les vachis.

Outre les denrées précédentes au



DUNCAN'S
Royal Palace
Whisky

Liquor
Whisky

Whisky et Embouteillage au Canada
COND. DISTILLERS LIMITED
13 oz. 25 oz. 40 oz.
\$1.15 \$2.10 \$3.35

à réduire les droits imposés par le Tarif Act de 1930 dans une proportion d'au plus 50 p.c. par le moyen d'accords commerciaux conclus avec des pays étrangers. Il ne possède pas le pouvoir de porter un article de la liste des marchandises imposables à celle des denrées admises en franchise. En conséquence, le dérogement maximum dont le Canada pouvait jouir à un numéro quelconqué du tarif, par suite de la négociation d'un accord commercial, équivalait à 50 p.c. du droit établi en vertu du Tarif Act de 1930.

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure le nouvel accord commercial abaisse les droits imposés par les Etats-Unis sur les marchandises canadiennes. Il comprend les dérogations obtenues en 1935 et maintenant consolidées:

Le tableau qui précède indique que le nouvel accord commercial accorde le maximum du dérogement de 50 p.c. aux Etats-Unis à l'égard de denrées dont les importations en provenance du Canada, au cours de 1937, ont atteint la valeur estimative de \$76,577,000. Ce chiffre constituait 49 p.c. de la valeur totale des importations aux Etats-Unis de marchandises canadiennes assujetties à des droits de douane au cours de cette année-là.

Parmi les denrées canadiennes au sujet desquelles l'accord commercial de 1935 et le nouvel accord effectuent le dérogement de 50 p.c. des droits imposés en vertu du Tarif Act de 1930, se trouvent le bois d'œuvre, les bestiaux, la crème, le lait, le sirop d'érable, le foin, les navets, les chevaux, les porcs, le porc frais, les oeufs, les volailles vivantes, le miel, l'avoine, le blé de provende, le son, le petit son et autres sous-produits de provende, les criblures de céréales, les provendes mélangées, les céréales alimentaires, le gruau, les myrtils (bluets) gélés, la semence de trèfle et de gazon, la morue, l'ailaiglefin, etc., marinés ou salés; la morue entière, l'ailaiglefin, etc., fumés; le foin, le saumon, l'espadon, frais ou gélés; le maquereau, l'esturgeon, l'anguille, frais ou gélés; le saumon, mariné ou salé; le whisky, la pâte de bois en rouleau, le papier de soie, le papier-crépon, les arbres de Noël, le cadmium, le feldspath, la syénite éolotique moulu, le talc, la pierre à chaux concassée et la chaux, la brique réfractaire, le ferrociment de basse qualité, l'acide acétique, l'acétate vinylique, l'acétate de calcium, l'oxyde de cobalt, le noir d'acétylène, le cuir verni, les tuyaux d'orgue et les vachis.

Outre les denrées précédentes au

Dans la province de Québec, on attachera beaucoup d'importance aux réductions maximums consenties par les Etats-Unis sur les droits applicables au sucre d'érable, au sirop d'érable, à la morue salée, à la crème, au lait et au foin. Cette province bénéficiera d'autres importantes avantages en matière de saumon, de bois d'œuvre, de papier à imprimer, de papier-tenture, d'aluminium, d'acide acétique et d'organes.

La province d'Ontario trouvera un accroissement de commerce et d'embauchage dans un grand nombre des avantages dérivés de l'accord commercial.

Les plus importants de ces avantages sont probablement ceux qui ont trait au bois d'œuvre, au bétail, aux vaches, aux vaches laitières, au fromage, au bacon et autres viandes de porc, à l'orge, au sarrasin, aux graines de trèfle et de gazon, aux poissons d'eau douce, au papier, au nickel, à la syénite éolotique, au feldspath, au talc, aux ferro-alliages, aux cuirs et à divers manufacturés de bois.

Pour les Provinces des Prairies, les plus importants avantages se trouveront dans la réduction maximum consentie par les Etats-Unis sur leurs droits applicables aux gros bestiaux et dans l'accroissement considérable, par rapport à l'accord commercial de 1935, de la

qualité de ces bestiaux admise aux Etats-Unis. Cette partie du Canada bénéficiera en outre d'avantages en matière de porcs, de viande de porc, de volaille, de chevaux, d'orge, d'avoine, de seigle, de blé de provende, de provendes diverses, de criblures de céréales, de trèfle et de gazon et de poissons d'eau douce.

La Colombie-Britannique bénéficiera surtout des avantages consentis par les Etats-Unis en matière de produits forestiers. La confirmation de la réduction maximum du droit américain applicable au bois d'œuvre, l'abolition du contingentement du pin de Douglas et de la pruche de l'Ouest, l'exonération du bois d'œuvre de la prescription du marquage et le traitement beaucoup plus favorable accordé aux bardeaux de cèdre rouge, tout cela tendra à élargir les débouchés américains ouverts aux produits forestiers de la Colombie-Britannique.

Parmi les autres importants avantages que retirera cette partie du Canada, mentionnons ceux qui ont trait au saumon frais ou gélé, à la morue fraîche, à l'huile de spermaceti, au zinc, au cadmium, à la brique réfractaire, à la pierre calcaire.

Outre les avantages que retirera les exportateurs canadiens des réductions de droits américains prévues à l'accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis, l'accord commercial entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis comporte nombre de dérogations qui tendront à faciliter le commerce canadien, car tous dérogements consentis aux produits du Royaume-Uni mentionnés dans l'accord commercial conclu entre ce dernier pays et les Etats-Unis seront, en vertu des dispositions de la nation la plus favorisée, contenues dans l'accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis, appliqués aux produits canadiens similaires. Parmi les produits intéressant le Canada auxquels l'accord commercial entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis apporte des réductions de droits de la part des Etats-Unis, mentionnons les livres, les manufacturés d'abrasifs artificiels, le cuir à semelles, le cuir à empaignes et tiges, le cuir à colliers, à sacs et à serviettes, le cuir grené verni, les chaussures, les hanches, les râtaux, les fourches, y compris les fourches à foin, les pipes à fumer, les fourreaux préparés, les hargens saufs, les boutons, les gilets, les gants, les gants de cuir, le gingembre, le graphite amorphe et le fer en gueuse.

Lettre au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique:

A propos de lord Elgin et de Monkland

Ottawa, 16 novembre 1938.
Monsieur le directeur,
le Devoir, Montréal.

Monsieur,
La nouvelle au sujet de la visite de lord Elgin parue dans le Devoir du 14 novembre est des plus intéressantes, mais elle contient une légère erreur au sujet de Monkland. Vous me permettez de la relever.

Ce n'est pas après que cette propriété eût été habitée par lord Elgin, gouverneur général du Canada, qu'elle a porté le nom de Monkland. Ce n'est pas non plus en l'honneur de lord Monk (et non Monk) qu'elle fut ainsi appelée. Longtemps avant la venue de ce gouverneur, cette résidence fut la propriété de l'honorable (plus tard Sir) James Monk, juge en chef du district de Montréal. Celui-ci était le fils de James Monk, avocat, antrefois de Londres, et d'Ann Deering, de Boston, Massachusetts. En 1745, sir James Monk fit ses études à Halifax, Nouvelle-Ecosse, son droit dans le bureau de son père et il pratiqua dans cette province. Il vint plus tard s'établir à Québec et fut nommé procureur général du Bas-Canada. Promu juge en chef à Montréal, le 6 août 1794, il construisit et habita la maison qui porte son nom et qui est aujourd'hui Villamaria.

Sir James donna sa démission en 1824 et il fut fait chevalier l'année suivante. Il est mort à Chatham, le 18 novembre 1826.

Il ne laissa pas de postérité; mais il avait deux frères, Charles et George-Henry. Ce dernier fut le père de Samuel Wentworth Monk qui fut protonotaire, de 1854 à 1865. Le fils de ce dernier, Samuel-Cornwallis Monk, fut juge de la Cour Supérieure à Montréal, de 1859 à 1868, quand il fut nommé à la Cour du Banc du roi. Il est mort en 1885.

L'honorable Frédéric Debarthez Monk, ministre à Ottawa, était son fils et l'arrière-petit-neveu de sir James Monk.

Pour plus amples renseignements sur ce dernier, on peut consulter les Juges en chef de la province de Québec, Québec, 1927.

Bien à vous,
Francis-J. AUDET, LL.D.
N. de la R. — L'erreur était bienvenue, puisqu'elle nous a fait rappeler un point de l'histoire et de la magistrature montréalaise.

La matinée symphonique de demain au Plateau

Voici le programme de la matinée symphonique du 19 novembre, à 3 h. p.m., à l'Auditorium du Plateau, sous la direction de M. Wilfrid Pelletier:

1. — Le Baiser et Bénédiction, ouverture, de Berlioz; 2. — Tambourin, Pastor et Polka, de Rameau; Rigodon "Dardanus", de Rameau; 3. — Marche des petits soldats de plomb, de Pierné; 4. — Pièce de concert, de Pierné; 5. — Marche militaire française de "Suite Algérienne", de Saint-Saëns.

Quant au concert de ce soir, au Plateau, il sera dirigé par sir Ernest MacMillan. Le soliste sera le chanteur écossais, M. Billaud, qui jouera de l'Auditorium. Le concert commencera à 8 h. 45.

REPOS
Soirée, ouverture, de Mendelssohn; 60. Initiation aux instruments de l'orchestre. 70. Copak, de Moussorgsky; 80. Questions. 90. Surpique. 100. Marche militaire française de "Suite Algérienne", de Saint-Saëns.

CE SOIR
Quant au concert de ce soir, au Plateau, il sera dirigé par sir Ernest MacMillan. Le soliste sera le chanteur écossais, M. Billaud, qui jouera de l'Auditorium. Le concert commencera à 8 h. 45.

St-Jean-Damascène

Le lundi 21 novembre, à 8 h. du soir, aura lieu dans la salle paroissiale Saint-Jean-Damascène, coin des rues Jolicoeur et Jolicoeur, un banquet à la présidence de M. l'abbé J.-M. Sylvestre, curé de la paroisse. Un programme récréatif terminera la soirée.

Le tramway no 36 conduit de la Place d'Armes à la rue Jolicoeur. Pour tout renseignement, appeler à FI 0113.

La question du lait

Les rapports de Me J.-J. Penverne et du Dr A.-J.-G. Hood — Ajournement à ce matin

Le conseil municipal a discuté hier jusqu'à 1 heure 30 l'affaire de la suspension du Dr Hood, surintendant de la division de l'inspection des aliments. Puis on a ajourné la séance à ce matin. Nous avons donné hier un bref résumé de ce débat jusqu'à une heure. On trouvera ci-après, par les rapports de M. Penverne et du Dr Hood un résumé des faits sur ce sujet:

Rapport Penverne

Voici le texte du rapport de M. J.-J. Penverne, préparé à la demande de M. Raynault:

Monsieur le maire:
J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport demandé. Le règlement municipal numéro 891, dit "du lait", a pour but de réglementer le commerce du lait et de la crème et d'assurer à la population des produits inspectés et sains.

Le règlement 891 semble constituer une protection excellente; son application laisserait à désirer. L'inspection des troupeaux et des établissements fermiers est consciencieuse; seuls les cultivateurs détenteurs d'une fiche d'inspection annuelle délivrée par le vétérinaire de la Cité, ont le droit de fournir des produits aux marchands de Montréal.

Le règlement exige que chaque bidon doit porter une étiquette indiquant en caractères lisibles les noms, prénoms et adresse de l'expéditeur, du fournisseur et du destinataire (art. 20).

A défaut de ces inscriptions, il est impossible de vérifier si le fournisseur est "autorisé".

L'enquête sommaire que nous avons poursuivie démontre (a) que de nombreuses étiquettes sont illisibles, et (b) qu'il entre dans plusieurs laiteries de Montréal des produits "non autorisés", provenant soit de fournisseurs dont le troupeau et l'établissement ne possèdent pas la "fiche" requise, ou (c) de fournisseurs dont les produits sont sous le coup d'une interdiction.

Depuis plusieurs années, une pratique courante semble avoir été établie, par laquelle la crème provenant de fournisseurs "non autorisés" est reçue (avec l'autorisation des autorités) par de nombreuses laiteries sous le nom de "crème à beurre".

Cette latitude semble avoir été accordée à la condition que ce produit "non autorisé" serve uniquement à la fabrication du beurre. Seule une enquête plus approfondie pourrait déterminer si ce produit "non autorisé" par le règlement sert uniquement à cette fin; pour l'instant, nous devons nous en tenir au fait que l'emploi qu'il en est fait n'est pas contrôlé et qu'il pourrait être vendu sous le nom de "crème douce" (produit autorisé) ou servir à la fabrication de crème à la glace. La tentation serait d'autant plus grande que la "crème douce" coûterait de trois à quatre sous de plus par livre de gras.

Un autre fait important: l'arrivée des produits aux laiteries, commence vers 6 et 7 heures du matin. Il se fait également des livraisons le soir, le samedi après-midi et même le dimanche. Les inspecteurs à la pasteurisation ne commencent leur travail qu'à 9 h. a.m. et ne travaillent pas le samedi après-midi, ni le dimanche, une quantité appréciable de produits échapperait ainsi à la vérification non seulement quant à la provenance mais aussi quant à l'acidité, car lorsque le produit est vidé dans le bassin de la laiterie, il est trop tard pour faire cette épreuve.

Il semble que la vérification à l'arrivée à la laiterie soit moins sérieuse depuis mars 1938, lorsque le surintendant a donné aux "inspecteurs de lait" les instructions suivantes. (Paragraphe 10, de la lettre du Dr Hood en date du 7 mars 1938):

"Prenez avis, que pour éviter tout doublement d'inspection dans les établissements de pasteurisation, à l'avenir vous n'aurez absolument plus rien à faire ni à voir à quoi que ce soit en ce qui concerne le contrôle et la surveillance de ce lait et de la crème, et de leur provenance, des bidons, etc., et de toutes choses s'y rapportant à l'intérieur des laiteries. Exception faite néanmoins, pour ce qui est de votre travail accoutumé suivant: des épreuves au lacto-sédimentateur, des épreuves, prises de températures au thermomètre pour "prendre connaissance du lait arrivant trop chaud, pour toutes missions spéciales que pourraient vous commander votre surveillant ou moi-même."

Je vous cite quelques exemples de violation:
1. — Pour une seule journée, en octobre 1938, une laiterie de Montréal a reçu des produits de trois fournisseurs qui n'ont pas de permis depuis 1934 et d'un autre fournisseur qui est interdit depuis septembre 1937.

2. — Une autre laiterie, dans le cours d'une seule semaine, en octobre 1938, a reçu des produits de vingt fournisseurs sans permis ou interdits.

3. — Une laiterie, dans le cours de la même journée d'octobre, a reçu 17 bidons dont les étiquettes ne permettent pas de vérifier si le fournisseur est "autorisé ou non".

4. — Des centaines d'étiquettes provenant de bidons reçus par plusieurs laiteries ne sont pas conformes au règlement.

5. — Il ne fut pas prononcé d'interdiction contre un fournisseur qui souffrait, ainsi que ses deux employés, d'une maladie virulente très grave.

Malgré cet état de choses, le nombre des poursuites est en décroissance.

Rapport du Dr Hood

Dans son rapport, le Dr Hood relate ce qui s'est passé depuis son entrée au Service de la Santé, insistant surtout sur l'amélioration constante qui s'est fait sentir chaque année. Puis il continue:

"Le lait provenant de vaches fortement atteintes de mammites, qui est chargé de streptocoques et de staphylocoques, et qui est consommé sans être pasteurisé, est beaucoup plus à craindre que le lait destiné à être pasteurisé dont

fait mention M. le maire, car le lait de vaches atteintes de mammites a causé, dans bien des cas, des épidémies variant entre 50 et 1000 cas, des maux de gorge septiques, avec abcès dans la gorge, dont bien des cas ont été fatals.

Le cas de "maladie horrible" dont fait mention M. le maire, n'est pas transmissible par le lait, et aucun cas n'a encore été rapporté dans les rapports médicaux. Pour le cas de la maladie en question, nous avons fait venir les personnes soupçonnées, des échantillons de sang ont été pris et soumis au laboratoire provincial, et des certificats ont été produits par leur médecin démontrant que leurs patients étaient sous traitement et ne pouvaient pas transmettre la maladie.

"Le résultat de nos efforts est que nous avons des usines de pasteurisation au nombre de 31 qui rivalisent très avantageusement par leur tenue et leur équipement avec les grandes villes de l'Amérique du Nord."

"Comme résultat de nos activités, la mortalité infantile a diminué d'au delà de 250 par 1,000 naissances en 1912 à 83.9 par 1,000 en 1936."

"Ce que je viens de vous expliquer sur la Section de l'inspection du lait a aussi été réalisé dans la Section de l'inspection des aliments, et nous avons un contrôle très satisfaisant car tous les aliments sont inspectés."

"Par exemple, lorsque le Règlement 926 a été adopté en 1927, il y avait au delà de 40 cuisines de restaurants dans les caves. Aujourd'hui, il ne nous en reste que 3 ou 4."

"Nous avons aussi le contrôle de la pesée du pain, où l'ouvrage est tellement bien suivi que nous n'avons été obligés de prendre qu'une cause pour du pain en bas du poids légal, pendant cette année."

"Il (M. le Maire) prétend que j'ai laissé de la crème des producteurs non autorisés, pour être utilisée comme crème douce, et ceci surtout par certaines compagnies favorisées. Je n'ai jamais autorisé qu'un lait qui soit à recevoir de la crème douce de fournisseurs non autorisés. Avec la permission du Comité exécutif et du Directeur du Service de Santé, certains établissements ont eu la permission de continuer de recevoir de la crème de producteurs non inspectés pour la fabrication du beurre seulement. Après l'adoption du Règlement 891 en 1926."

"Monsieur le Maire m'accuse d'avoir été beaucoup trop sévère en certains cas et pas assez dans d'autres. Par exemple: que nous ayons pris des causes en Cour du Recorder contre les cultivateurs dont les fermes n'ont pas été inspectées et qui vendaient leur crème aux maisons privées, tandis que d'autres qui vendaient aux laiteries n'ont pas été traités du tout. Dans les causes prises en Cour, nos inspecteurs de lait ont trouvé des cultivateurs en train de vendre de la crème directement aux maisons des citoyens, et cette crème était malpropre dans bien des cas et ne rentrait pas les exigences du Règlement 891 concernant la vente de crème spéciale."

"La crème à beurre est sous le contrôle du Gouvernement provincial, elle est inspectée régulièrement par son inspecteur, à son arrivée aux laiteries. Nous n'avons aucun article du Règlement 891 interdisant l'entrée de la crème à beurre à Montréal. Il n'y a rien non plus qui nous permet de contrôler l'étiquetage des bidons de crème à beurre. C'est par une entente avec le Directeur du Service de Santé, il y a quelques années, que les laiteries ont consenti à recevoir ce produit par une porte séparée de celle où entre la crème des fournisseurs inspectés, et à faire mettre une étiquette rouge par les expéditeurs sur les bidons de crème à beurre."

"Toute la crème qui est vendue par les laiteries est pasteurisée à des températures variant entre 150 et 175° Fah.; par conséquent, nous avons la certitude de la destruction de toutes les bactéries qui pourraient être dommageables à la santé."

"Pour contrôler le commerce de crème à beurre, il faudrait avoir un inspecteur en permanence dans chacun de ces établissements, ce qui nécessiterait beaucoup plus d'inspecteurs."

"Le Dr Pratte était chargé de surveiller quelques mois de surveiller les expéditions et l'arrivée de cette crème non inspectée aux laiteries. Dernièrement, je lui ai demandé des informations sur ce qu'il avait découvert à ce sujet. Il m'a informé qu'il était en train de continuer son enquête et qu'il avait des renseignements que la crème était venue au cours du printemps, de Valkeith, Ontario, et de Sawyerville, Qué., et de quelques autres endroits. Seulement, il a obtenu ces informations longtemps après l'arrivée de la crème et nous n'avons pas de preuve si cette crème a été employée pour de la crème douce ou de la crème à beurre."

A. J. G. HOOD

La Sainte-Cécile à Saint-Laurent

Ceux qui veulent promouvoir le goût de la saine musique chez les élèves, et ils sont nombreux, nous l'espérons, pourront le faire, en venant applaudir au succès de nos musiciens qui ont voulu honorer leur patronne, en présentant au public la Cloche d'Argent, paroles de Néhé et musique de Boissières.

En plus, il y a une pièce de Ghéon: Le dit de l'homme qui aurait vu saint Nicolas, et plusieurs pièces de musique classique, par la fanfare du collège.

Une innovation qui saura faire plaisir au public est la nouvelle ligne d'autobus qui part de la gare Jean-Talon, avec arrêt aux portes même de l'Auditorium.

Les billets, qui s'envient rapidement, sont en vente au secrétariat: BY, 1454.

(Communiqué)

Pour les pauvres

Le Grenier du Pauvre, administré par la Société de St-Vincent de Paul, prie instamment ceux qui peuvent disposer de poêles au bois ou charbon, meubles, vêtements, chaussures, etc., de s'adresser à 3436 avenue de l'Hôtel-de-Ville, téléphone HA, 6443. On passera les prendre et on en fera profiter nos pauvres, dont les besoins sont pressants.

Funérailles de Mme Henri Gélina

Ces jours derniers ont eu lieu à Sainte-Madeleine d'Outremont, les funérailles de Mme Henri Gélina, née Lefebvre, Mariette — Annie — décédée le 2 novembre 1938, à 69 ans.

Lui survivent, son mari, M. Henri Gélina, deux fils, M. Charles-J. Gélina, avocat du bureau "L'Alouette", R. S. G. Macnaughton", avocat, et M. Jean Gélina.

L'abbé Rosaire Caron, curé de la paroisse fit la levée du corps et chanta également le service. L'abbé Bernard Barrette et l'abbé Henri Bouchard, agissant comme diacre et sous-diacre.

Dans l'église on remarqua dans les premiers bancs, son mari, M. Henri Gélina, ses deux fils: M. Charles-J. Gélina, Frédéric Gélina et Paul Granger; ses frères: le R. F. Denis-Antoine, F.I.C., M. révérend Gélina et Paul Granger; ses frères: MM. Joseph et Hector Lefebvre; MM. Clovis Brosseau, E. Lajoie et E. Courtois; ses neveux: M. J.-Henri Gélina, Arthur Gélina, G. Gélina, Jacques-Guy Courtois, et son cousin, M. Raoul Palmechaud.

M. l'abbé W. Fernet, curé de Sainte-Blaise, comté de Saint-Jean, Qué., M. l'abbé E.-T. Marchal, ancien curé, les RR. PP. Eugène, Justinien, Hervé, Liguori, Epiphane, tous des Frères de l'Instruction Chrétienne, MM. Hector Champagne, Henri Gerin-Lajoie, S.-O. Vallières, Edouard, Adrien Charpy, C.-H. Macnaughton, Omer Héroux, du "Devoir", Paul Blondin, Roméo Desjardins, RR. PP. Berthold et Cyrille de Saint-Sébastien, des Frères de Saint-Maurice, M. E. Bernard, J.-H. Olivier, J.-E. Parent, J. Carter, Tréme Monette, J.-E. Dorion, D. Lord, B. Primeau, C. Guérin, J.-A. Paquette, Paul Gidmet, M. Thomas Ducharme, N.P., Léon Robert, J.-E. Marcell, C. Mattheu, P. Blasi, Paul Viau, J.-J. Groubert, Joseph Meloch, P.-E. Paquet, H. Poupard, E. Sainte-Marie, G. Béland, C.-E. Leduc, Norman Morrison, Jean Trotter, Hector P. Latriault, J.-L.-A. Grenier, J. Landry, J.-E. Granger, J. L. Brosseau, E. Colpron, J. Brouillette, J.-A. Faquin, Albert F.-X. Limoges, E. Grégoire, C.-E. Plante, R. Provost, P.-E. Gagnon, Lucien Roux et H. Clerk, etc., autres.

Société St-Jean-Baptiste de Montréal

CONCOURS DE RECRUTEMENT

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal est la plus ancienne des sociétés nationales du Canada français. Son excellent organisation en fait un puissant instrument de propagande au service de toutes les bonnes causes.

Les autres associations canadiennes-françaises le savent et font souvent appel à la Société de Saint-Jean-Baptiste pour lui demander son aide et celle-ci ne refuse jamais sa collaboration.

Depuis des années, elle prête ainsi son concours à la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises; elle coopère avec le comité des oeuvres catholiques; elle travaille à faire respecter le jour du Seigneur avec la Ligue du dimanche.

L'Association des Voyageurs de commerce, l'Action nationale et un

L'industrie des lainages emploie plus de 32,000 personnes

Le discours de M. Clément Tremblay, président de la "Canadian Woollen and Knit Goods Manufacturers Association", au congrès de Toronto

Toronto, 17 (D.N.C.) — La "Canadian Woollen and Knit Goods Manufacturers Association", a tenu aujourd'hui sa dix-neuvième assemblée annuelle en cette ville. Assistait à l'assemblée les membres de l'association, ceux de la "Canadian Allied Textile Trades Association", les dirigeants de la "Canadian Association of Textile Colourists and Chemists", et de la "Textile Society of Canada". Le discours du président de l'association, M. Clément Tremblay, secrétaire-trésorier de la maison Ayers Limited, de Lachine, province de Québec, a porté principalement sur la question du chômage et de l'embauchage.

Après avoir rappelé que les naissances se chiffrent à environ 120,000 chaque année au Canada, que la mécanisation de l'agriculture a considérablement réduit le nombre des ouvriers agricoles, que la demande des produits forestiers varie considérablement, M. Clément Tremblay déclare que sans méconnaître les possibilités d'embauchage des principales industries manufacturières au Canada, l'industrie textile canadienne, filatures, tissages, teintureries, tricot, traite la laine, la soie naturelle, la soie rayonne et le coton — ce qu'on peut appeler l'industrie textile de base — a augmenté son personnel de 50,263 à 67,430 de 1930 à 1937, soit une augmentation de 2,861 personnes par année. Les indices de l'Office Fédéral de la Statistique démontrent que si l'on compare 1933 à 1930, l'industrie textile de base avait augmenté son embauchage de 5.4 p.c., tandis que l'embauchage moyen de toutes les autres industries manufacturières du pays avait baissé de 29.2 p.c. En 1937, l'embauchage de l'industrie textile de base avait augmenté de 34.1 p.c. par comparaison avec 1930 tandis que l'augmentation n'était que de 2 p.c. dans les autres industries manufacturières.

L'industrie des lainages, qui vous intéresse particulièrement, dit M. Tremblay, et en 1937 donnait de l'emploi immédiat à 32,519 personnes, a puissamment contribué à maintenir, à augmenter l'embauche, et à soulager l'assistance aux chômeurs. En 1933, alors que toutes les autres industries manufacturières avaient dû renvoyer 29 sur 100 des employés à leur service, en 1930, celle des lainages avait accru son personnel de 5%. En 1937, elle avait augmenté de 27% son personnel de 1930, alors que pour les autres industries manufacturières la hausse ne dépassait pas 3%. Il y a de quoi être fier; les répercussions de cette multiplication d'emplois se font sentir dans 147 villes et villages d'un bout à l'autre du pays, car aucune autre industrie n'a une répartition géographique aussi étendue que celle des lainages.

Il est donc juste de dire qu'entre 1930 et 1937 l'industrie textile, celle de base, et particulièrement celle des lainages, ont rendu service à la nation en multipliant les emplois et donc en combattant le fléau du chômage.

Si l'industrie du textile fournit du travail à un plus grand nombre d'ouvriers depuis ces dernières années, c'est qu'entre 1930 et 1937 elle a conquis une plus forte partie du marché canadien après avoir longtemps été la moins bien partagée de toutes les industries canadiennes sur le marché intérieur. La nouvelle crise qui s'est déclarée aux Etats-Unis en 1937 s'est fait sentir au Canada en 1938 et on a dû renvoyer des ouvriers du textile ou réduire la durée de leur travail. Et pendant ce temps, le Canada achetait à l'étranger \$31,097,666 de textiles et \$11,513,154 de lainages qui auraient pu être fabriqués ici.

M. Tremblay parle également des relations entre patrons et travailleurs et de la collaboration de l'industrie des lainages avec la Commission du Travail de l'Ontario et la Commission des salaires raisonnables du Québec: c'est de cette collaboration que sont nées en 1938 les ordonnances régissant les salaires du textile.

Nos travaux sur la question, dit M. Tremblay, ont démontré clairement que l'affirmation que le salaire minimum finit par constituer un maximum ne se vérifie pas dans l'industrie textile. Par exemple le bureau de Toronto a étudié un groupe de 38 fabriques de lainages employant 1,945 femmes sous le régime d'une loi des salaires minimums en vigueur depuis une vingtaine d'années. S'il était vrai que le salaire minimum devint un maximum, cette étude l'eût fait ressortir. Quelle est la vérité? Sur 1,945 femmes, 1,730 recevaient plus que le salaire minimum, soit en moyenne 30 cents de l'heure, 40 p. cent plus que le minimum légal. Une autre enquête portait sur 39 usines; elle révélait que sur 1,989 employées masculines, 1,610, soit 80 p. cent recevaient autant ou davantage que le dernier minimum fixé en Ontario.

Les industries textiles ont accordé beaucoup de temps à donner aux travailleurs désireux d'avancement le moyen de l'obtenir. Notons qu'environ 750 ouvriers du textile

suivent présentement des cours techniques.

Notre association a confié à un comité le soin d'étudier la standardisation des marques sur les bas, afin que les indications de teneur en fibre n'induisent pas le public en erreur. Le comité a dressé un projet de rapport qui a été soumis aux 94 fabriques de bas que compte ce pays, modifié selon les recommandations et adopté par le conseil. Il a été déposé devant le président de la Commission fédérale du commerce et de l'industrie et du Conseil national de recherches, en vue d'études et de décisions supplémentaires.

Je dois exprimer, dit en terminant M. Tremblay, notre reconnaissance de l'appui moral et financier qu'ont accordé à notre association les membres de la Canadian Allied Textile Trades Association, et souligner la bienvenue aux dirigeants des associations textiles les plus récentes, la Canadian Association of Textile Colourists and Chemists et la Textile Society of Canada. Depuis quelques années, nous avons pu obtenir une plus large part du marché national: nous avons pu améliorer la qualité et varier la production; aujourd'hui notre marchandise égale celle de toute provenance. Notre outillage est le même qu'ailleurs. Les techniciens et la main-d'œuvre de l'industrie possèdent le profond goût de la qualité qui vient d'Angleterre, le sens de la beauté qu'on trouve en France, l'habileté à utiliser l'outillage nouveau qui caractérise les Américains, enfin la résolution tenace de surmonter les difficultés qui nous vient des premiers Canadiens. Il ne faut cependant pas dédaigner l'effort de la direction, des techniciens et de la main-d'œuvre en vue d'améliorer la qualité et de varier la production. Les nouvelles associations nous seront probablement d'un grand secours dans ce travail.

A l'Hôtel-Dieu

M. le Dr Oscar Mercier, premier titulaire de la chaire d'urologie à la Faculté de médecine

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal a récemment la chaire d'urologie dont le professeur Oscar Mercier est le premier titulaire. C'est à l'Hôtel-Dieu de Montréal que celui-ci donna, lundi après-midi, sa leçon d'ouverture, en présence des dames religieuses, devant une nombreuse assistance de médecins, étudiants, sous la présidence des représentants officiels de l'Université et de la Faculté. Parmi ces derniers on remarquait entre autres, Mgr Olivier Muraud, recteur, et M. le Dr LeSage, doyen de la faculté de médecine. En considération de l'honneur qui est fait au Dr Mercier, les médecins et chirurgiens de l'Hôtel-Dieu lui ont offert, à l'occasion de cette leçon inaugurale, une toile du réputé peintre canadien, R. Duguay. Le Dr Donald Hingston présenta le conférencier à l'assemblée.

Le Dr Mercier traça au cours de sa leçon les grandes lignes de l'évolution de l'urologie en France dont l'école la plus représentative est celle que dirige le célèbre professeur Marion dont le Dr Mercier fut l'ami et l'élève. Il rappelle en commençant le nom de ses premiers maîtres, ceux de la faculté de Montréal, et rendit hommage principalement au regretté chirurgien qui fut son père, le professeur Mercier, dont il s'efforça toujours de suivre l'exemple du travail et de la ténacité. Il évoqua ensuite le souvenir de ses premiers pas à Paris où il allait parfaire ses études, ses rencontres amicales avec Ombredanne, Desmarest, noms fameux dans l'élite des chirurgiens français, et raconta comment il fut introduit dans le service du professeur Marion, à Lariboisière, aujourd'hui professeur de clinique urologique à la faculté de médecine de Paris. Après avoir démontré la valeur transcendantale de l'école de Marion, par la citation des principaux travaux exécutés par le maître et ses nombreux collaborateurs, le Dr Mercier termina sa conférence en traçant les grandes lignes de la mission qu'il se charge de remplir, pour rendre à son maître Marion le témoignage d'admiration qu'il lui doit: faire connaître par son enseignement l'école française d'urologie, en Amérique.

Mgr Olivier Muraud, le Dr LeSage, le Dr Pépin et M. l'abbé Pinaut, ce dernier parlant au nom des Religieuses de l'Hôtel-Dieu, félicitèrent le conférencier de ses succès qui honorent l'Université de Montréal et l'Hôtel-Dieu d'où rayonne son enseignement.

Un Interne de l'Hôtel-Dieu.

Amicale Saint-Charles

L'Amicale Saint-Charles groupant les anciens élèves des écoles Saint-Gabriel, Saint-Joseph, Saint-Charles, organise une fête aux huttes pour mercredi, 10 novembre, à 8 h. 30, à 1300, rue LaSalle, salle de l'école. Renseignements: Dr Antonio Allard, 47 rue, Paul Lusselle, 2839 et 2840, R. F. Rostus, 2842.

Le travail de l'Office du crédit agricole de Québec

A date, il y a 10,693 prêts acceptés, représentant un engagement de \$24,998,889 — L'Office a payé \$1,288,540 durant octobre 1938

Statistique intéressante

L'Office du crédit agricole poursuit activement sa besogne. A date, il y a 10,693 prêts acceptés représentant un engagement de \$24,998,889.41.

Une statistique, que communique l'Office du crédit agricole se rapportant aux prêts payés au 30 septembre 1938 et au 31 octobre 1938, intéressera sûrement le public.

L'Office a payé durant octobre 1938 \$1,288,540.00, ce qui indique que le travail de recherche de titres se poursuit à belle allure.

Suivent des chiffres se rapportant aux prêts payés au 30 septembre 1938. Nous y joignons également les statistiques attestant le nombre et le montant de prêts payés durant le mois d'octobre 1938:

RECAPITULATION

Nombre de prêts payés	7,561
Grandeur de la propriété, donnée par les	
emprunteurs	631,692
Acres	362,767
Montant demandé par les emprunteurs	\$19,622,236.18
Valeur du terrain, donnée par les emprunteurs	\$25,803,722.50
Valeur des bâtisses, donnée par les emprunteurs	\$17,896,946.50
Total de la valeur du terrain et des bâtisses	\$43,700,669.00
Estimation municipale de la propriété	\$22,316,492.08
Estimation du Bureau de la Révision	\$30,310,360.00
Estimation de la ferme et des	
bâtisses par les estimateurs	Valeur au comptant \$33,799,504.11
locaux	Valeur de vente à terme \$37,621,123.30
Assurances en vigueur lors de la demande	\$13,403,644.38
Actif déclaré par les emprunteurs	\$61,206,156.88
Passif déclaré par les emprunteurs	\$19,846,474.69
Roulant de la ferme	
Valeur des animaux	\$ 6,683,360.26
Valeur du matériel	\$ 6,135,741.77
Total du roulant de la ferme	\$12,819,102.03

Moyenne d'âge des emprunteurs	44 ans
Célibataire	644
Marié	6,447
Veuf	470

Membres de la famille résidant sur la ferme	
Fils	Nombre 18,238
Moyenne d'âge	13 ans
Filles	Nombre 16,003
Moyenne d'âge	12 ans

Proposition du	Montant recommandé	\$18,260,029.66
Bureau de Re-	Remboursements semi-annuels exigés	\$ 365,200.00
vision	Assurances requises	\$10,026,697.00

Décision du Bu-	Montant accordé	\$18,272,814.41
reau des Régis-	Remboursements semi-annuels exigés	\$ 365,456.29
seurs		

Montant des hypothèques payé avec le produit de l'emprunt	\$13,934,667.63
Taxes municipales payées avec le produit de l'emprunt	\$ 144,605.06
Taxes scolaires payées avec le produit de l'emprunt	\$ 139,638.13
Taxes ecclésiastiques payées avec le produit de l'emprunt	\$ 68,650.28
Rentes seigneuriales payées avec le produit de l'emprunt	\$ 8,080.17
Montant des dettes ordinaires payé avec le produit de l'emprunt	\$ 3,977,173.14

Total du montant accordé par le Bureau des Régisseurs	\$18,272,814.41
---	-----------------

Nombre et montant des prêts payés au 30 septembre 1938:	
7,014	\$16,984,274.41

Nombre et montant des prêts payés durant octobre 1938:	
547	\$ 1,288,540.00

Nombre et montant des prêts payés au 31 octobre 1938:	
7,014 + 547 = 7,561	\$18,272,814.41

Le secrétaire, Rodolphe LAPLANTE Le statisticien, Fernand BLACHE au 31 octobre 1938.

Le banquet de l'Institut de plomberie et de chauffage

Le sous-ministre des finances, M. Clark, demande la coopération générale pour le succès du plan fédéral d'habitation et d'amélioration de l'habitation — M. Charles-H. Ivey est réélu président de l'Institut

L'Institut canadien de plomberie et de chauffage a tenu, hier, à l'Hôtel Windsor, sa réunion annuelle, qui avait comme particularité, cette année, une exposition fournie par le ministère fédéral des finances, d'une exposition de plans et devis pour habitations à bon marché.

Aux élections annuelles, hier après-midi, M. Charles-H. Ivey de London, Ont., a été réélu président de l'Institut canadien de plomberie et de chauffage; les vice-présidents élus sont: MM. Thomson Robertson, F.D. MacNaughton et R.V. Millar; secrétaire et trésorier, M. W.W. Gofforth.

Au banquet donné, hier soir, dans la salle du Prince de Galles, au Windsor, le président, M. Ivey, a présenté les hôtes. Portèrent des santés ou y répondirent: MM. Hector Prud'homme, Jackson Dods, F.D. MacNaughton et C.G. Sherman.

Les principaux orateurs au banquet furent M. J.-Percival Day, professeur à l'Université McGill, qui fit des prévisions, économiques pour 1939 et en arriva à la conclusion que c'était encore le Canada qui apparaissait comme le pays le plus sûr où l'on pouvait faire des placements importants. M. William-Clifford Clark, sous-ministre canadien des finances, hôte d'honneur de l'Institut, qui fut présenté par M. Lawrence-L. Anthes.

Le sous-ministre Clark a parlé du plan fédéral d'habitation et du plan d'amélioration à l'habitation. Il a dit que non seulement l'Institut de plomberie et de chauffage, mais toutes les grandes associations, les maisons de commerce ou de finance, doivent coopérer avec le gouvernement pour assurer le succès de ce double plan.

L'Institut a décidé, au cours de ses délibérations, de lancer en 1939 une nouvelle campagne de publicité, au coût de \$40,000, pour promouvoir le plan fédéral d'habitation et le plan d'amélioration à l'habitation.

Les manifestations antijuives

Elles furent montées de toutes pièces et non spontanées, affirme la "Croix"

Paris, 18 (P.C.-Havas) — La Croix, organe officiel de l'Eglise de France, affirme, d'après un témoignage oculaire, que les manifestations antijuives du Reich furent montées de toutes pièces. "Manifestations spontanées? sous le régime hitlérien? Depuis quand l'Allemand épris d'ordre et de discipline se serait-il permis de mettre le feu aux bâtiments publics, de ravager et de détruire sans ordre précis de ses maîtres? Les manifestations spontanées furent soigneusement organisées par des membres en civil des S.A. et des S.S. et des jeunes nazistes avec le concours de brigades de pompiers qui, après leur avoir montré la meilleure manière de mettre le feu, veillèrent à ce que ce feu ne gagnât pas les bâtiments voisins. De temps en temps les commandants arrivaient sur les lieux pour se rendre compte des progrès de l'incendie." L'organe de l'Eglise de France conclut en soulignant que "la plume se refuse à décrire les atrocités commises".

Offices de l'Eglise

LE DIMANCHE 20 NOVEMBRE

XXIVe et dernier Dim. après la Pentecôte, semid. (vert). Messe: *Dieu Dominus* (au 24e dim.), avec Gl. et Cr.; 2e or. de saint Félix de Valois C. 3e commandée m.; préface de la Trinité. — Aux Vêpres du dim. (24e) mêm. de la Présentation de la Sainte Vierge (I Vp.) et de saint Félix de Valois (II Vp.)

AU PRONE

LE DIMANCHE 20 NOVEMBRE

On annonce: Dim. prochain, 1er dimanche de l'Avent, R. 27. (Dim. prochain, on fera la collecte, dans le dioc. de Sherbrooke, pour les œuvres catholiques, et dans le diocèse de Joliette pour les orphelins.)

Société d'une messe

M. le chanoine Maurice Roux, curé de Saint-Henri, décédé le 17 novembre 1938, était membre de la Société d'une messe. Albert VALOIS, chanoine, chancelier.

Assemblée du Dr Z. Lesage

L'échevin du quartier St-Jean accepte de nouveau la candidature — Exposé de l'oeuvre accomplie

M. le Dr Z. Lesage, échevin du quartier Saint-Jean, a accepté hier soir la candidature à l'échevinage dans le quartier, au cours d'une assemblée tenue dans la salle Shamrock. Les orateurs étaient MM. Donato, Lopa, Périard, Campbell, Cameron, J.-P.-L. Bérubé, et le candidat. Ce dernier a été vivement applaudi.

M. Lesage a rappelé qu'il est échevin du quartier depuis dix ans et il a énuméré les travaux considérables d'améliorations qu'il a obtenus pour son quartier.

Il y a eu tout d'abord le parachèvement et le nivellement des parcs Martel et Greenshield, et l'établissement d'un terrain de jeux au parc De L'Estre. Il rappelle également la construction des tunnels aux rues Jean-Talon et du Parc, lors de la construction de la gare du Pacifique, à Jean-Talon; la construction des stations de police et de pompiers dans le quartier, et en particulier l'ouverture complète prochaine de la station de pompiers au parc Extension.

M. Lesage dit qu'il a obtenu pour le quartier l'établissement du marché au terrain du Shamrock, avec bâtisse pour inspection de la viande. M. Lesage souligne le fait que ce marché non seulement défraye ses propres dépenses, mais qu'il a sauvé des sommes considérables aux consommateurs et notamment aux familles dans la détresse obligées à une grande économie de dépense.

On a aussi installé un système d'éclairage moderne sur l'avenue du Parc et la rue Beaumont, sur la rue Saint-Laurent, entre les rues Mont-Royal et Jean-Talon, au parc Martel. Des canalisations pour l'éclairage sont posées rue Saint-Zotique et bientôt on aura la modernisation de l'éclairage sur les rues Beaubien, Jean-Talon et Belle-Chasse.

M. Lesage rappelle ensuite l'ouverture de la rue Jean-Talon qui a permis l'établissement de deux nouvelles industries: la construction de l'égout collectif sur la rue Saint-Zotique ouest. On a dépensé \$45,000 pour réparer les tunnels des rues Saint-Laurent et du Parc; \$100,000 en réparations à l'école des garçons, rue Saint-Zotique; \$5,000,000 pour le pavage des rues et ruelles.

Le candidat rappelle le règlement des expropriations onéreuses pour les propriétaires par une plus juste répartition, générale.

M. Lesage expose aussi ce que l'ancienne administration municipale dont il faisait partie, avait fait pour la population: règlement des comptes des associations de charité, et des comptes des marchands et propriétaires; octroi de remèdes, du service d'électricité pour les chômeurs, et augmentation des allocations de loyers. M. Lesage rappelle qu'il a proposé lui-même au conseil une motion pour que la ville se prévale de la loi provinciale qui permet aux propriétaires de payer leurs arriérés de taxes consolidés en vingt ans.

M. Lesage signale également les améliorations des services de transport par l'établissement de services d'autobus appropriés; la patrouille par les voitures de police pour la sécurité des citoyens; l'amélioration des terrains de jeux pour l'été et l'hiver, la construction d'une salle de réunions publiques au Parc Extension.

Les conférences de M. Gilson

Sur les principales oeuvres de Dante

M. Etienne Gilson, professeur de philosophie médiévale à l'Université de Paris, et directeur des études médiévales à l'Université de Toronto, a donné hier soir, une conférence sur Dante.

M. Gilson donnera trois conférences sur les principales oeuvres de Dante: le *Convito*, le *De Monarchia* et la *Divine Comédie*. Il a parlé, hier, du *Convito*, pour exposer les lignes principales de la philosophie du poète italien.

Les conférences de M. Gilson sont données sous les auspices de la Faculté de philosophie, sur l'invitation de l'Institut scientifique franco-canadien. Elles ont lieu dans la salle de l'Ecole technique, 200 est, rue Sherbrooke.

Par suite de l'abondance des matières, nous remettons à demain la première conférence de M. Gilson. Le compte rendu des autres conférences sera donné ces jours prochains.

Le Salon du livre

Le deuxième Salon du livre, que tiendra la Société des écrivains canadiens, à l'Ecole Technique, rue Sherbrooke, sera différent de celui de l'an dernier et ne durera qu'une semaine.

A partir du 20 novembre jusqu'au 27 novembre inclusivement, il sera ouvert au public, de deux heures à dix heures du soir. Cette exposition comprendra différentes sections: le livre canadien, le livre français, bibliothèques scolaires, livres d'étrangers, reliure, imprimerie, revue.

L'entrée en est libre.

Chez les anciens normaliens

C'est le vendredi, 19 novembre, qu'aura lieu le troisième banquet aux huttes de l'Association des anciens de l'Ecole Normale. La soirée débutera par une réunion destinée à rendre hommage aux anciens élèves présents au cours de l'année. MM. Armand Cloutier, nouveau directeur de l'Ecole Polytechnique, J.-P. Labarre, nouveau inspecteur général des Ecoles Normales de la province, René Beauchemin, Guido et Philippe Morel, Albert Saint-Jacques, Wilfrid Labrecque et Maurice Huneault. Cette fête annuelle du souvenir sera présidée par M. Théodora Ouellette, principal d'école et président des anciens; M. l'abbé Augustin Lemay, principal de l'Ecole normale, portera aussi la parole. Tous les anciens sont donc instamment conviés à cette soirée.

Chez DUPUIS

Plateau 5151 local 202

Grande vente! SOULIERS

pour HOMMES, JEUNES GENS et COLLEGIENS

Pointures: 4 à 12. — Largeurs: AA, A, B, C, D, E. — Prix ordinaires jusqu'à 7.00.

SAMEDI, LA PAIRE

3.98

Cheveau noir, veau noir, veau brun, cuir écaillés grenu, noir ou brun... tous très souples.

Fabrication de haute qualité assurant une plus longue durée... ainsi que plus de confort et d'élégance.

Semelles ordinaires ou plus épaisses, en cuir garanti de première qualité — Chaque paire ajustée par un commis expert et courtois.

DUPUIS — rez-de-chaussée (centre)

OUVERTS LE SAMEDI SOIR JUSQU'À 10 HEURES

SAVIEZ-VOUS qu'avec les COUPONS-DUPUIS vous pouvez faire vos achats pour l'hiver et ne verser que 20% DE DEPOT — SOLDE PAYABLE EN 4 MOIS — LIVRAISON IMMEDIATE.

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président, ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér.

S. E. Mgr Antoniutti à Montréal, dimanche

A la grand'messe, à la cathédrale, M. le chanoine Harbour présentera les hommages de ses paroissiens à Son Excellence et S. E. Mgr Gauthier, ceux du diocèse

S. E. Mgr Antoniutti, délégué apostolique au Canada et à Terre-Neuve, fera une visite officielle à Montréal, dimanche. Son Excellence assistera à la grand'messe à la basilique-cathédrale.

Au cours de la messe, M. le chanoine Harbour, curé de la cathédrale, lui offrira ses vœux et hommages au nom des paroissiens.

S. E. Mgr Gauthier, archevêque-coadjuteur de Montréal, prononcera une allocution et exprimera les sentiments du diocèse à Mgr le délégué.

Après la messe, il y aura dîner à l'archevêché.

Le Japon

Conférence du R. P. Hugo Lassalle, S.J., ce soir

Sous le patronage de l'Acfas, le Père Hugo Lassalle, Jésuite, recteur de l'Université de Tokio et supérieur général des missions des Jésuites au Japon, prononcera une conférence publique ce soir, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal, à 8 h. 30.

Il traitera le sujet suivant: Le Japon au point de vue social. Entrée libre.

Ste-Thérèse-de-Blainville

Tous les anciens élèves de l'école Sainte-Thérèse de Blainville sont invités à assister, dimanche prochain, à 8 h. p.m., à l'assemblée annuelle de l'Amicale Saint-Gabriel. Il y aura élection des officiers et amusements divers.

H. LALONDE & FRÈRE

Les plus grands spécialistes du

TAPIS

4800 Ave. du PARC